



Contrat de rivière Sornin-Jarnossin (2017-2022)

Etude bilan, évaluation et prospective



Tome 2 :
Analyse du fonctionnement du contrat

Date : Février 2023

FL34 105 185 / MAG

oteis

**contre
champ**

Table des matières

1	METHODOLOGIE	3
1.1	Objectif de l'analyse du fonctionnement du contrat	3
1.2	Présentation de la méthodologie	3
1.3	Organisation du rapport	4
2	SYNTHESE	6
3	ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DU CONTRAT TERRITORIAL	8
3.1	Un portage du contrat légitime et à une échelle pertinente	8
3.2	Un pilotage du contrat rodé et centré sur l'exécution	13
3.3	Une animation empreinte d'expérience	20
3.4	Une communication diversifiée à renforcer	39
4	POINTS DE VUE D'ACTEURS DU TERRITOIRE	46
4.1	Points de vue généraux	46
4.2	Points de vue sur le volet A : qualité des eaux	46
4.3	Points de vue sur le volet B : aménagement et gestion des milieux, inondations, gestion quantitative et valorisation	48
4.4	Points de vue sur le volet C	51
5	FOCUS : ANALYSE DU DIALOGUE TERRITORIAL SUR LE PROJET BEZO	52
5.1	Cadrage	52
5.2	Éléments de contexte	52
5.3	La conduite du dialogue territorial	54
5.4	Le projet à l'issue de sa phase d'élaboration	55
5.5	Quelques retours de parties prenantes	57
5.6	Quelles analyses peut-on tirer de cette expérience ?	60
5.7	Quelques propositions pour la suite	63
6	ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPE AU BILAN	67
6.1	Entretiens individuels	67
6.2	Ateliers de bilan	68
7	ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES DANS LE CADRE DU FOCUS BEZO	70
8	ANNEXE 3 : LISTE DES FIGURES	71

1 METHODOLOGIE

1.1 Objectif de l'analyse du fonctionnement du contrat

L'analyse du fonctionnement du contrat territorial Sornin Jarnossin (2017-2022) est un élément de l'étude « Bilan, évaluation et prospective » du contrat.

Elle s'intéresse à la **gouvernance** du contrat ainsi qu'aux **perceptions et dynamiques d'acteurs relatives au contrat**. Elle est à la fois **descriptive** et **analytique**. Dans sa partie analytique, elle comporte une dimension évaluative.

Les **résultats de cette analyse sont utilisés pour produire l'évaluation** du contrat. Ils sont croisés avec le bilan technique et financier et l'état des milieux pour donner l'évaluation globale du contrat.

1.2 Présentation de la méthodologie

L'analyse du fonctionnement du contrat est une **démarche qualitative** impliquant de mobiliser différentes sources d'information :

- Les **documents** produits dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial et mis à disposition par le Symisoa et le Service Rivières et Chemins de Charlieu Belmont Communauté (documents contractuels et légaux, rapports et bilans, supports de présentation, supports de communication, comptes rendus, etc.) ;
- Des **échanges** avec les parties prenantes concernées par la gestion de la ressource en eau sur les bassins versants du Sornin et du Jarnossin (maîtres d'ouvrages, partenaires institutionnels, collectivités, associations, riverains, etc.) dans un cadre individuel et/ou dans un cadre collectif ;
- Le travail de **bilan technique et financier** réalisé par Otéis.

Le schéma ci-dessous rappelle les étapes de cadrage et de bilan prévues dans le cadre de l'étude. L'analyse du fonctionnement du contrat territorial s'inscrit dans ces deux premières étapes. Elle a été réalisée en parallèle du bilan technique et financier et de l'état des milieux.

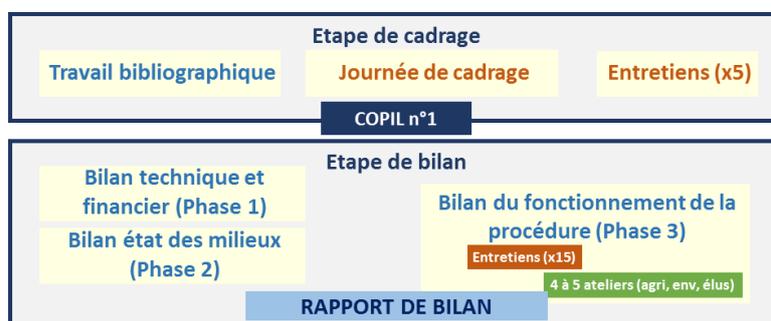


Figure 1 Schéma des étapes de cadrage et de bilan (intégrant l'analyse du fonctionnement du contrat territorial)

Au total, environ **90 personnes ont été impliquées dans des temps d'échange** destinés à produire l'analyse du fonctionnement du contrat territorial. Le tableau ci-dessous détaille les différents temps et la participation. La liste détaillée des personnes concernées est annexée à ce rapport.

Temps d'échange	Objet	Nb personnes	Date
Comité de pilotage de lancement	Lancement de la démarche (déroulement, questions évaluatives transversales)	13	12/07/2022
Entretiens	Discussions individuelles avec les maîtres d'ouvrage et principaux partenaires	19	Juillet à Octobre 2022
Atelier « Environnement »	Réflexion collective sur le contrat – acteurs de l'environnement (48 structures/acteurs invités)	10	03/10/2022
Ateliers « Elus » (x2)	Réflexion collective sur le contrat – élus du territoire (toutes les communes membres)	23	03/10/2022 10/10/2022
Atelier « Agriculture »	Réflexion collective sur le contrat – acteurs du monde agricole (96 structures/acteurs invités)	13	10/10/2022

1.3 Organisation du rapport

Ce rapport s'organise en 4 **parties** :

- Une première partie présente la **méthodologie** : objectifs, méthodologie suivie, organisation du rapport ;
- Une deuxième partie présente l'**analyse du fonctionnement** du contrat. Cette analyse est organisée en 4 sous-parties : (1) le **portage** du contrat, (2) son **pilotage**, (3) son **animation**, (4) la **communication** réalisée dans le cadre du contrat ;
- Une troisième partie présente le **point de vue des parties prenantes** du contrat pour chacun des volets ;
- Une quatrième partie comporte **une annexe** détaillant les personnes ayant participé aux entretiens individuels et aux ateliers.

L'organisation de la deuxième partie a pour vocation de **structurer la réflexion sur le fonctionnement du contrat dans une perspective opérationnelle**. Il s'agit d'organiser un ensemble d'analyses autour des 4 grands piliers du fonctionnement du contrat (portage, pilotage, animation et communication) qui feront l'objet, en phase prospective, de décisions stratégiques pour la future procédure.

Le contenu des parties 2 et 3 permet de **répondre aux attentes formulées dans le cahier des clauses techniques particulières**.

- La partie dédiée au portage du contrat donne à voir le niveau d'appropriation et d'adhésion à la démarche ;
- La partie dédiée au pilotage analyse le fonctionnement du contrat à travers ses différents modes de pilotage (participation, partage d'information, réflexion stratégique, prise de décision, etc.) et les écarts entre la vocation des instances de pilotage et les pratiques
- La partie dédiée à l'animation analyse également le fonctionnement du contrat en s'intéressant aux dispositifs d'animation (équipes techniques), à leurs moyens, leurs modes d'organisation, leurs approches. Elle analyse également aux différentes échelles d'animation et la manière de travailler la solidarité amont-aval, l'articulation avec les démarches territoriales portées par les collectivités, la concertation, etc.
- La partie dédiée à la communication analyse les modalités de communication et leur efficacité au service du contrat territorial

Chacune de ces parties comporte **une description factuelle, les retours des acteurs** du territoire ayant participé au bilan et **une partie d’analyse évaluative**.

Enfin, la synthèse du point de vue des acteurs pour chaque volet du contrat territorial apporte également des éléments relatifs au niveau de connaissance, d’appropriation et d’adhésion à la démarche.

2 SYNTHÈSE

■ Un portage du contrat légitime et à une échelle pertinente

- Le Symisoa et le Service Rivières et Chemins de Charlieu Belmont Communauté ont mis en œuvre le contrat territorial Sornin Jarnossin avec **une légitimité et une confiance des acteurs du territoire basée sur l'expérience et les compétences de leurs équipes**.
- Le programme d'actions du contrat a été mis en œuvre sur **un périmètre qui fait sens à plusieurs niveaux**, notamment du point de vue de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et, également, d'un point de vue organisationnel (structuration des équipes techniques).

■ Un pilotage du contrat rodé et centré sur l'exécution

- Le pilotage du contrat a été structuré de manière satisfaisante pour sa mise en œuvre. Il s'est caractérisé par **un nombre limité d'instances pertinentes** (comité de rivière, conseil syndicat, comités de pilotage ad hoc, etc.). Cette structuration est appropriée par les parties prenantes. **Les différentes instances ont été activées de manière cohérente les unes avec les autres favorisant ainsi l'efficacité de la mise en œuvre du contrat**.
- La participation au pilotage du contrat a été importante et diversifiée. **Certaines catégories d'acteurs ont eu une participation inégale et/ou relativement faible par rapport aux enjeux du contrat**. Il s'agit notamment des intercommunalités (hors élus Symisoa) et des représentants du monde agricole.
- L'intégration des bassins versant du Sornin et du Jarnossin dans **une seule procédure a réduit la dynamique pluri-acteurs qui existait à l'échelle du bassin versant du Jarnossin** dans le cadre des précédents contrats. La gestion de l'eau et des milieux aquatiques a été moins discutée à l'échelle du bassin versant Jarnossin que lors des précédents contrats du fait d'une évolution du pilotage (un comité de rivière global, plus d'instance dédiée au grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin Jarnossin).
- A l'exception de certains sujets (Epage, Gemapi, changement climatique), la mise en œuvre du contrat territorial a **peu suscité de débats stratégiques sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du territoire**. Elle a principalement consisté en une démarche technique.

■ Une animation empreinte d'expérience

- Le contrat territorial a été mis en œuvre sur la base d'**une bonne adéquation entre les moyens humains et la superficie du territoire** tant sur le Sornin que sur le Jarnossin.
- **Le contrat territorial Sornin Jarnossin fait référence pour la majorité des partenaires**. Cette dimension exemplaire a été évoquée à plusieurs niveaux : efficacité, ambition technique, qualité des résultats, etc.
- La perception d'une **action plus déployée sur des secteurs** du bassin versant que d'autres existe chez certains élus, depuis les origines de l'action sur le bassin versant du Sornin. Elle est en grande partie liée à **des dynamiques historiques, sociales ou territoriales qui dépassent le contrat territorial**. Une stratégie plus proactive prouvant bien l'équilibre de l'intervention au regard des enjeux peut être nécessaire.
- Le Symisoa et le Service Rivières et Chemins de Charlieu Belmont Communauté jouissent d'**un ancrage territorial fort acquis avec le temps**. L'ancrage du Symisoa est encore partiel du fait de la

superficie du territoire et d'antériorité de son action. L'augmentation des interactions/sollicitations de riverains dans le cadre de ce contrat montrent qu'il s'est significativement amélioré. Celui du Service Rivières de CBC est plus homogène.

- Une part importante de l'ancrage territorial se joue au niveau de **la relation avec les agriculteurs riverains des cours d'eau**. D'importantes précautions doivent être prises par les techniciens du Symisoa et de Charlieu-Belmont Communauté dans le dialogue. **Des évolutions dans leurs pratiques et des apprentissages ont été réalisés** depuis les premiers contrats de rivière. Les retours de la part des acteurs du territoire (dont les riverains) à ce sujet sont divers, laissant comprendre que **cela reste un enjeu**.
- La mise en œuvre du contrat territorial a intégré des **temps de concertation à différents niveaux**. Le **dialogue territorial** conduit pendant la phase d'élaboration d'un projet sur le **Bézo** à Charlieu a contribué à l'ancrage territorial du projet. S'il a constitué, pour certaines parties prenantes, un processus manquant de lisibilité dans ses objectifs ou ses règles, il représente une expérience fondatrice sur laquelle le syndicat peut s'appuyer pour **développer la concertation** au sein de sa stratégie globale. Ce développement est **pertinent au regard des enjeux du territoire** (changement climatique, travaux complexes de restauration, etc.). La stratégie de concertation du syndicat mérite aujourd'hui d'être murie et approfondie.
- Les articulations entre le contrat et d'autres démarches territoriales ont été développées. Elles répondent bien à **la nécessité de construire des synergies en vue d'une plus grande efficacité globale de l'action publique locale**. Cette logique mérite d'être davantage déployée.

■ Une communication diversifiée à renforcer

- Un **effort de communication significatif** a été réalisé dans le cadre du contrat au regard des moyens. Il a débouché sur une **variété de productions de qualité adaptées à différents publics**. Pour autant, le volet communication du contrat est resté **un volet marginal** du contrat permettant une visibilité partielle et ayant, finalement un impact encore limité.

3 ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DU CONTRAT TERRITORIAL

3.1 Un portage du contrat légitime et à une échelle pertinente

3.1.1 Description

Un porteur et deux maîtres d'ouvrage

Le portage du contrat de rivière Sornin Jarnossin est assuré par le Symisoa. Le contrat est mis en œuvre par deux maîtres d'ouvrages : le Symisoa sur le bassin versant du Sornin et Charlieu Belmont Communauté sur le bassin versant du Jarnossin.

- **Le Symisoa** est un syndicat mixte fermé composé de 4 intercommunalités (Charlieu Belmont Communauté, Communauté de communes du Canton de Semur en Brionnais, Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne et Communauté de communes Saône Beaujolais). Depuis 2018, le syndicat exerce la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant du Sornin pour le compte des collectivités membres¹. Les statuts du Symisoa précisent notamment certaines compétences :
 - La réduction de la vulnérabilité aux inondations ;
 - La préservation, entretien, restauration des milieux aquatiques en vue de préserver/restaurer le bon état des eaux, ou de concourir à la réduction de l'aléa inondation ;
 - La surveillance et la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau (lutte contre les pollutions diffuses, appui aux projets d'urbanisme, préservation de la biodiversité, suivi de l'hydrologie et de la qualité de l'eau) ;
 - L'animation, l'appui technique auprès des élus, la sensibilisation, la communication à l'intention de différents publics.
- **Charlieu Belmont Communauté (CBC)** est une intercommunalité qui dispose également de la compétence GEMAPI. Cette compétence lui permet de mettre en œuvre des actions de préservation, d'entretien et de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant du Jarnossin qui se situe sur une partie du territoire de CBC et sur une partie du territoire de Roannais Agglomération.

¹ Conformément au Code de l'Environnement, ces compétences consistent en l'aménagement du bassin versant, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, la défense contre les inondations et la protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

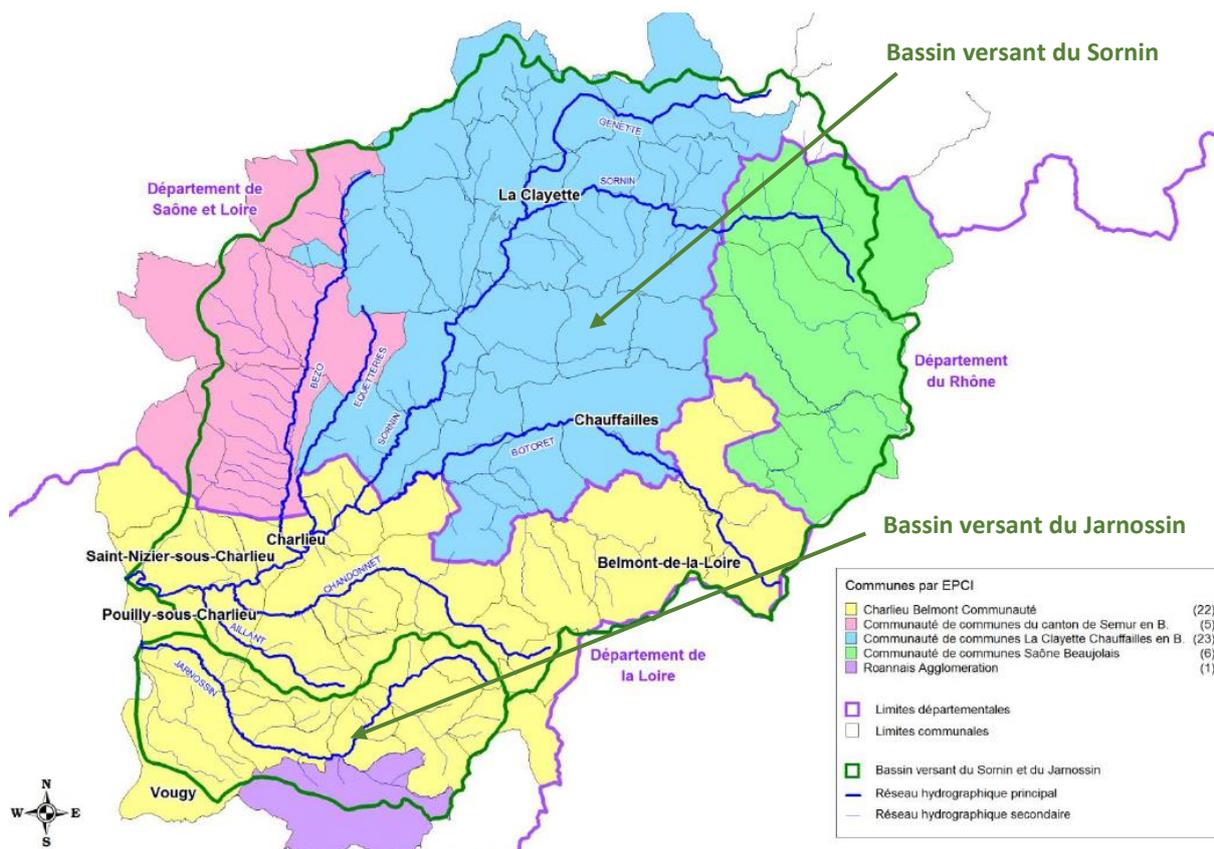


Figure 2 Carte des bassins versants du Sornin et du Jarnossin incluant les découpages administratifs

Un historique d'intervention sur le territoire

Pour chacun des deux maîtres d'ouvrage, le contrat territorial Sornin Jarnossin 2017-2022 fait suite à plusieurs procédures antérieures constituant un historique d'intervention sur le territoire.



Figure 3 Historique des interventions sur l'eau et les milieux aquatiques sur le Sornin et le Jarnossin

Sur le Jarnossin, dès les années 2000, des actions ont été menées sur les cours d'eau de ce bassin versant par la communauté de communes du Pays de Charlieu et par la communauté de communes du Canton de Belmont de la Loire. Sur le bassin versant du Sornin, c'est en 2008 que les premières actions sont déployées avec la création du Symisoa.

3.1.2 Point de vue des acteurs

Elus des collectivités

- Les élus du territoire considèrent que le Symisoa et Charlieu Belmont Communauté ont une légitimité à mettre en œuvre un contrat territorial sur les bassins versants du Sornin et du Jarnossin du fait de leurs compétences en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.
- Selon une élue de la Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais, « *la délégation de compétences est une démarche justifiée et pertinente au regard des compétences apportées par le Symisoa et dont les collectivités ne disposent pas* ».

Monde de la préservation de l'environnement

- Pour les représentants du monde de l'environnement ayant participé à l'atelier de bilan, l'intervention à l'échelle d'un bassin versant est pertinente car elle permet d'avoir une cohérence notamment entre l'amont et l'aval.
- Des représentants des AAPPMA du territoire ont témoigné : « *auparavant, on envoyait tout chez le voisin.* » L'action des syndicats de rivière a permis la construction de cette cohérence. « *Ils constituent des interlocuteurs uniques sur ces questions.* »
- Ces acteurs ont insisté sur l'importance de conserver une échelle locale, telle que celle à laquelle est mise en œuvre le contrat territorial afin que la structure porteuse développe et conserve un lien de proximité avec le territoire.

Partenaires institutionnels

- Pour l'agence de l'eau Loire Bretagne, la légitimité du porteur du contrat territorial se manifeste par « *une capacité à porter des opérations d'envergure et des projets ambitieux* ». Par ailleurs, les actions menées sur les bassins versants du Sornin et du Jarnossin constituent régulièrement des exemples partagés lors de temps d'échanges organisés par l'agence entre porteurs de démarches, notamment en matière de restauration des cours d'eau.
- Pour la région Bourgogne Franche-Comté, cette légitimité a permis au Symisoa de « *résister* » aux remaniements des compétences suscités par la mise en place de la Gemapi.
- Pour la DDT du Rhône, cette légitimité est reconnue par les structures locales et partenaires des deux maîtres d'ouvrages. Un défi du Symisoa consiste à étendre sa légitimité sur les nouvelles thématiques dont il est aujourd'hui nécessaire de s'emparer, notamment la gestion quantitative de la ressource en eau.
- Pour le Conseil départemental de Saône et Loire, si certaines collectivités étaient, à l'origine, interrogatives sur la pertinence de mettre en œuvre un contrat de rivière, ce questionnement n'existe plus aujourd'hui.

Maîtres d’ouvrage du contrat

- Selon les équipes en charge de la mise en œuvre du contrat, son échelle territoriale est pertinente car elle leur a permis d’acquérir un ancrage territorial au fil du temps. Cette échelle permet également aux équipes de rester « à *taille humaine* » avec un fonctionnement fluide déterminant de leur efficacité.

3.1.3 Analyse évaluative

Une légitimité acquise

Les différents échanges réalisés dans le cadre du bilan montrent que le contrat territorial Sornin Jarnossin 2017-2022 a été mis en œuvre par des maîtres d’ouvrage dont la **légitimité est reconnue par les acteurs du territoire**. Cette légitimité s’est construite progressivement au cours de la mise en œuvre des différents contrats.

La **question** de la légitimité **se pose tout particulièrement pour le Symisoa**, structure créée spécifiquement en 2008 pour répondre aux enjeux de la gestion de l’eau et des milieux aquatiques.

- Aux origines, une démarche à l’échelle du bassin versant du Sornin n’était pas unanimement perçue comme justifiée au sein des collectivités concernées. Cette légitimité a été acquise par **la qualité** du travail réalisé, **l’efficacité** de l’équipe mobilisée et **les compétences** avérées qu’elle a construites. (Voir partie animation 2.3) Cette légitimité renvoie à **une confiance gagnée** auprès des élus et des différentes structures partenaires.
- Cette légitimité transparaît également dans le fait que le Symisoa soit, aujourd’hui, attendu sur des problématiques de la gestion de l’eau et des milieux aquatiques qu’il n’aborde pas encore directement, en particulier la gestion quantitative de la ressource.
- Enfin, cette légitimité est renforcée par le fait que les actions menées dans le cadre du contrat territorial aient un écho à l’extérieur du territoire. En effet, elles sont régulièrement mobilisées dans le cadre de temps de partage d’expérience entre porteurs de projets de gestion de l’eau et des milieux aquatiques (agence de l’eau, réseau de gestionnaires des milieux aquatiques).

Un périmètre pertinent

L’évaluation technique du contrat territorial montre que **l’échelle** à laquelle il est mis en œuvre est **pertinente du point de vue de la gestion de l’eau et des milieux aquatiques**. Cette pertinence est reconnue par un ensemble d’acteurs du territoire, notamment des élus et des acteurs de la préservation de l’environnement ayant participé au bilan. Cette échelle est également pertinente **d’un point de vue organisationnel**. En effet, le périmètre d’intervention que constituent les bassins versants du Sornin et du Jarnossin (588 km²) nécessite des équipes techniques dont la taille **permet une organisation simple, une communication fluide et une collaboration rapprochée**. Ces éléments sont déterminants de la qualité et de l’ancrage territorial de l’action. (Voir détails dans la partie 2.3)

Un équilibre à conserver

Cette légitimité installée à une échelle locale est à préserver. Une évolution de ce périmètre dans le cadre d'un élargissement ou d'une fusion avec un autre territoire contribuerait à modifier cet équilibre. Le Symisoa a la perspective d'intégrer dans son périmètre d'intervention le bassin versant du Jarnossin ainsi que des cours d'eau orphelins de procédures sur le territoire de la communauté de communes de Marcigny et de Semur en Brionnais. Cet élargissement ne semble pas de mesure à remettre en cause cet équilibre. Le Symisoa fait preuve d'**une volonté forte de préserver un périmètre d'intervention à l'échelle locale**. Pour cela, le syndicat a souhaité obtenir **le label EPAGE**. Cette **démarche est pertinente** du fait que ce label permet de renforcer une démarche à travers une reconnaissance de la qualité de son action, la pertinence de son périmètre hydrographique et la consolidation de son statut juridique.

-
- **A retenir.**
 - *Le Symisoa et le Service Rivières et Chemins de Charlieu Belmont Communauté ont mis en œuvre le contrat territorial Sornin Jarnossin avec **une légitimité et une confiance des acteurs du territoire basée sur l'expérience et les compétences de leurs équipes.***
 - *Le programme d'actions du contrat a été mis en œuvre sur **un périmètre qui fait sens à plusieurs niveaux**, notamment du point de vue de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et d'un point de vue organisationnel.*
-

3.2 Un pilotage du contrat rodé et centré sur l'exécution

3.2.1 Description

Le contrat territorial Sornin Jarnossin est piloté par le biais de plusieurs espaces ou entités destinés à assurer à la fois un pilotage d'ordre stratégique et un pilotage d'ordre technique.

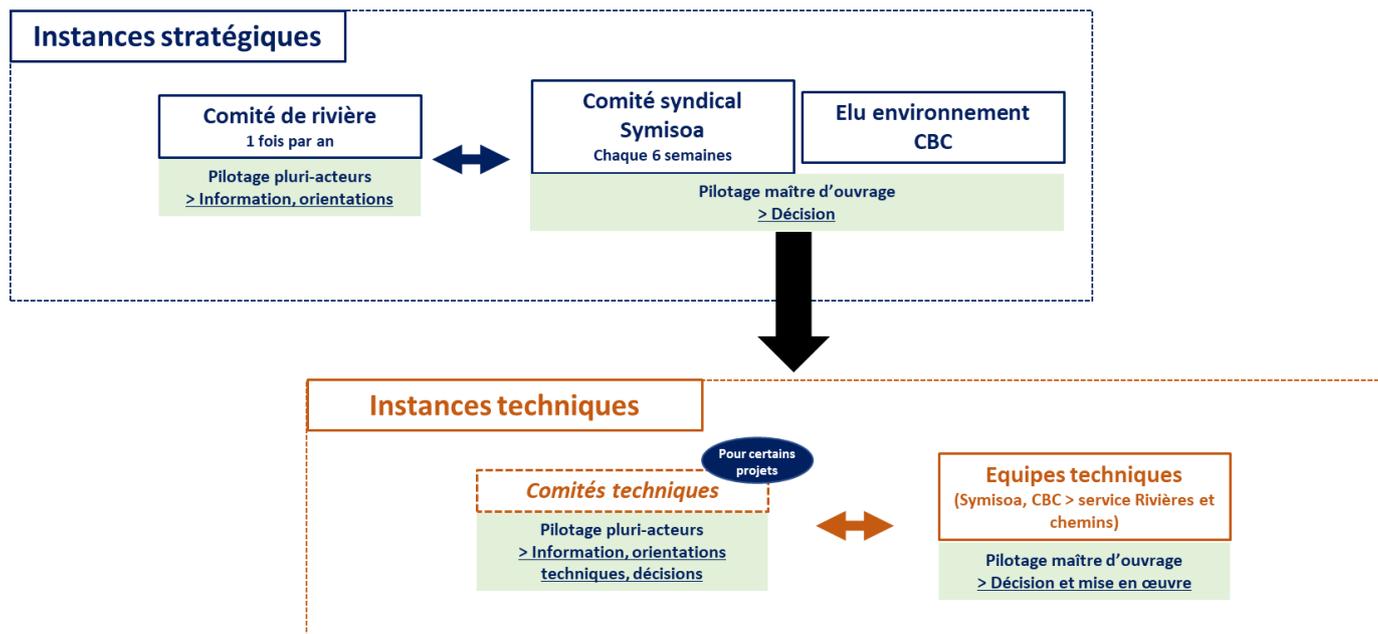


Figure 4 Schéma du pilotage du contrat territorial Sornin Jarnossin 2017-2022

Le comité de rivière Sornin Jarnossin

Le **comité de rivière Sornin** a été créé en 2005 préalablement à l'élaboration du premier contrat de rivière. Il est composé de 3 collèges rassemblant les acteurs et structures du territoire concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques :

- Le collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux (conseils régionaux, conseils départementaux, intercommunalités, syndicats des eaux)
- Le collège des administrations et organismes publics (services de l'Etat, agence de l'eau, conseil supérieur de la pêche)
- Le collège des usagers (fédérations de pêche, associations de protection de l'environnement, comités tourisme, chambres de commerce et d'industrie, représentants du monde agricole)

En 2017, préalablement à la mise en œuvre du contrat territorial Sornin Jarnossin, le comité de rivière du Sornin est devenu comité de rivière Sornin Jarnossin. Sa composition a été modifiée afin d'intégrer, dans le collège des usagers, des représentants du bassin versant du Jarnossin. Cette instance a pour vocation de suivre l'avancement du contrat et de valider les programmes d'actions annuels, de veiller et contrôler la

bonne exécution du contrat et au respect des engagements auprès des partenaires financiers, de favoriser la coordination du contrat avec d’autres procédures territoriales (Scot, etc.).

Entre 2017-2022, le comité de rivière s’est réuni de manière régulière, à l’exception de 2020 du fait de la crise Covid-19. Chaque rencontre a fait l’objet d’une participation significative, toutefois relativement impactée, en 2021, par la crise sanitaire.

Date	Ordre du jour
20/06/2017	Election président comité de rivière Sornin Jarnossin et signature contrat 2017-2022
25/10/2018	Bilan année 1, projets année 2 et présentation 11ème prog AELB
12/12/2019	Bilan année 2, projets année 3
10/06/2021	Bilan année 3 et 4, projets année 5 et bilan à mi-parcours

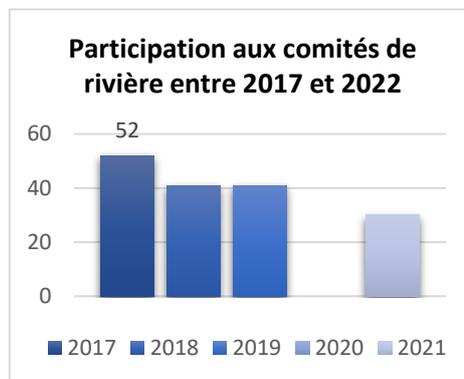


Figure 5 Rencontres du comité de rivière entre 2017 et 2022 (ordre du jour et participation)

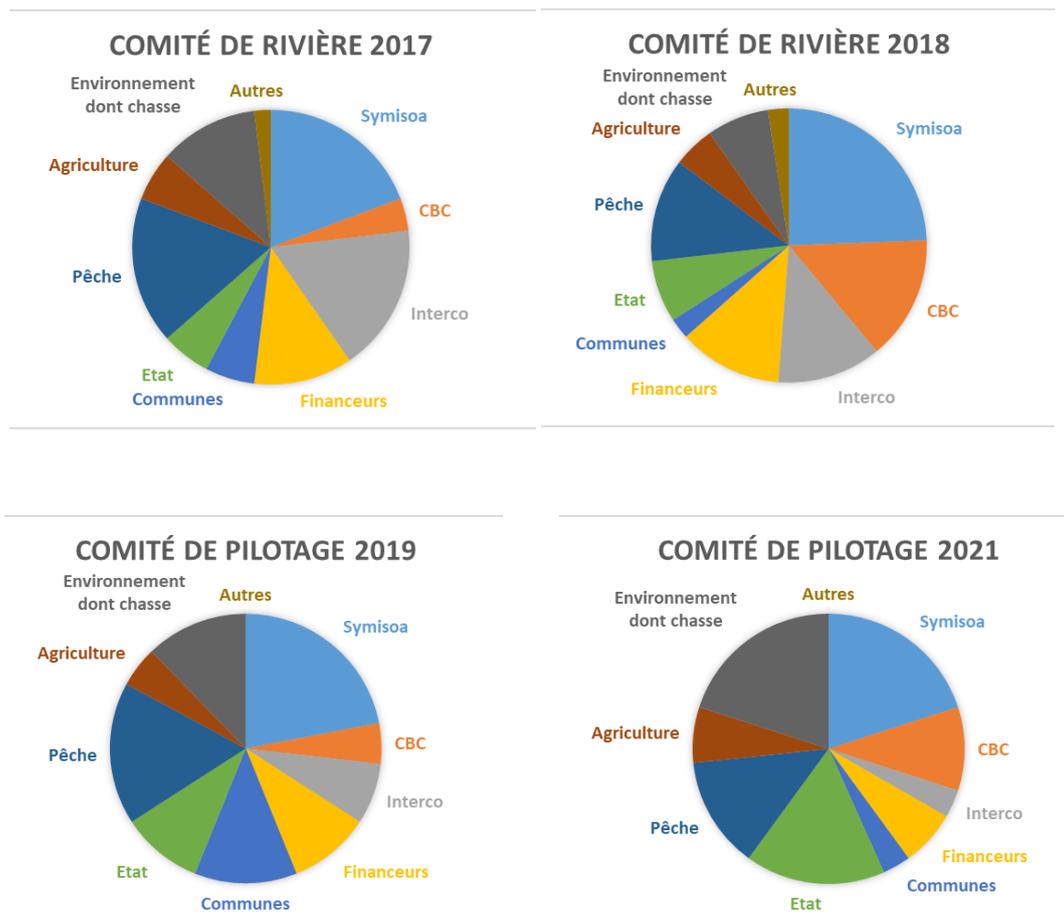


Figure 6 Détail de la participation aux comités de rivière entre 2017 et 2022

Le comité syndical du Symisoa

Le **comité syndical du Symisoa** est composé de 14 délégués répartis au prorata d'un taux de population. Il s'agit du taux de population que la collectivité présente sur le bassin versant du Sornin par rapport au reste de son territoire. Ainsi,

- Charlieu Belmont Communauté dispose de 5 délégués
- La communauté de communes de La Clayette Chauffailles dispose de 5 délégués
- La communauté de communes du Canton de Semur en Brionnais dispose de 2 délégués
- La communauté de communes de Saône Beaujolais dispose de 2 délégués

Parmi les délégués, un président et 4 vice-présidents (1 par collectivité membre) composent le bureau. Le comité syndical a pour vocation d'administrer le syndicat et les actions qu'il mène. Les décisions y sont prises par vote (1 voix par délégué) à la majorité.

Entre 2017 et 2022, le comité syndical s'est globalement réuni tous les mois et demi. A chaque rencontre, une dizaine de délégués en moyenne était présents. Au cours de la mise en œuvre du contrat, les discussions et délibérations de cette instance ont principalement porté sur l'administration du syndicat et du contrat territorial. Du fait que le contrat territorial comporte un programme d'actions précis, peu de débats stratégiques ont eu lieu au sein de ce comité. Cependant, certains sujets ont fait exception, notamment :

- Le transfert de la compétence GEMAPI au syndicat par les collectivités ;
- La candidature du syndicat au label EPAGE ;
- L'élaboration d'une stratégie d'adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique.

Par ailleurs, le comité syndical est également un espace destiné à la transmission d'informations et de connaissances par l'équipe technique du Symisoa aux élus afin de les appuyés dans leur compréhension et prise de décisions sur différentes problématiques de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Le binôme élu – Service Rivières et Chemins à Charlieu Belmont Communauté

Sur le bassin versant du Jarnossin, il n'existe pas d'espace formalisé jouant le rôle d'instance décisionnelle à l'image du comité syndical du Symisoa sur le bassin versant du Sornin.

Suite aux élections de 2020, la gouvernance au sein de Charlieu Belmont Communauté a évolué. Les commissions thématiques qui organisaient la réflexion des élus ont été remplacées par des groupes de travail. La « Commission environnement », qui constituait notamment un espace de pilotage stratégique du contrat de rivière Jarnossin (2010-2015), a évolué en plusieurs groupes de travail. Un groupe de travail sur l'eau et l'assainissement a été créé. En revanche, il n'existe pas de groupe de travail sur les milieux aquatiques. Ainsi, pour la mise en œuvre du contrat territorial (2017-2022), la thématique milieux aquatiques et l'administration du contrat territorial sur le bassin du Jarnossin ont été principalement discutées dans le cadre d'interactions régulières entre le Vice-Président de Charlieu Belmont Communauté en charge des questions d'Environnement, de développement durable et d'habitat et le responsable du Service Rivières et Chemins. Dans la pratique, les actions ont été conduites par l'équipe technique avec une importante autonomie.

Les comités techniques d'études et de travaux

Les comités techniques sont des instances *ad hoc* mises en place pour faciliter la réalisation d'actions spécifiques. Dans le cadre du contrat territorial, cela a principalement concerné les actions de gestion et d'aménagement des milieux aquatiques (volet B1). Ces instances ont été créées lorsque l'action constituait une opération importante nécessitant l'information et la coordination d'un ensemble de parties prenantes.

A titre d'exemple, les actions suivantes ont fait l'objet d'un comité technique :

- Restauration hydrocomorphologique et paysagère du Sornin à Pouilly-sous-Charlieu
- Rétablissement de la continuité écologique sur 11 sites du bassin versant du Sornin
- Restauration du Bézo à Charlieu

Ces instances étaient composées des acteurs directement concernés par l'opération : maître d'ouvrage, Etat, collectivité, partenaires techniques impliqués (Fédérations de Pêche, associations environnementalistes), etc. Elles ont été particulièrement actives lors de l'élaboration de ces actions. Elles ont également joué un rôle de suivi et de facilitation lors de la mise en œuvre des actions.

3.2.2 Point de vue des acteurs

Elus des collectivités

- Une majorité d'élus communautaires ayant participé au bilan du contrat territorial considèrent que le comité de rivière constitue un espace d'information au sujet de l'avancement du programme d'actions. Une majorité considère cette instance comme une « *grand-messe* ». Cette qualification indique que les rencontres du comité de rivière constituent une étape obligatoire et plutôt formelle de la mise en œuvre de la procédure. Elle mobilise un nombre important de personnes, permet un échange avec les partenaires financiers mais ne constitue pas un espace approprié pour les débats.
- Les élus communaux ont indiqué leur non-participation à ces espaces. Certains ont partagé leur souhait de pouvoir accéder à de l'information sur les contrats de rivière mis en œuvre sur le territoire par le biais d'un espace d'échange.

Monde de la préservation de l'environnement

- Les fédérations de pêche ont indiqué que leurs interactions avec les maîtres d'ouvrage des contrats de rivière sur le Sornin et le Jarnossin se font principalement au moment de leur élaboration ou de leur évaluation. Elles sont moindres au cours de la mise en œuvre. Cela ne constitue pas un réellement un problème du fait d'une « *longue habitude de collaboration* » depuis plus de 10 ans.
- La mise en place de comités techniques spécifiques pour certaines actions a été jugée très pertinente pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des contrats.
- Certaines AAPPMA ont regretté de ne pas être informées de la tenue des comités de pilotage et souhaiteraient pouvoir y participer.

Partenaires institutionnels

- La DDT de Saône et Loire a décrit un pilotage caractérisé par de les « *bonnes interactions* » entre un ensemble d’interlocuteurs institutionnels et partenaires techniques.
- La DDT de la Loire a relevé un « *pilotage efficace* ». Les élus du département de la Loire ont tendance à une participation plus dynamique dans le pilotage du contrat, en comparaison aux élus des deux autres départements. Ce déséquilibre peut s’expliquer par le fait que certains enjeux de gestion de l’eau et des milieux aquatiques sont plus forts sur la partie ligérienne du bassin versant que sur la partie située dans le département de Saône et Loire (cours d’eau plus séchants, potentiel écologique moindre).
- Le Conseil départemental de Saône et Loire a également soulevé ce déséquilibre et évoqué « *une omniprésence des élus de la Loire dans le comité de pilotage* ». Il signifiait ainsi une forte participation de ces élus dans les débats de cette instance.
- Pour l’agence de l’eau Loire Bretagne, le pilotage du contrat territorial est efficace et joue le rôle attendu dans ce type de procédure.

Maîtres d’ouvrage du contrat

Sur le bassin versant du Sornin :

- Les élus du Symisoa ont partagé le sentiment d’une « *bonne articulation entre les différents échelons de gouvernance et le rythme des rencontres.* » Selon eux, les temps de rencontre à des fins de pilotage du contrat renvoient à un fonctionnement « *bien dosé, au bon moment.* »
- Concernant le comité syndical, ils ont montré satisfaction notamment du fait d’« *un fonctionnement fluide entre techniciens et élus et entre élus.* » Les membres de l’équipe technique du syndicat partagent globalement ce constat.
- Plus globalement, les membres du Symisoa (techniciens et élus) constatent que le contrat territorial constitue une procédure très cadrée dont la mise en œuvre fait peu appel aux débats stratégiques et aux décisions politiques.

Sur le bassin versant du Jarnossin :

- Le responsable du Service Rivières et chemins de Charlieu Belmont Communauté a mis en évidence une baisse de la dynamique de pilotage pluri-acteurs des actions sur le bassin versant du Jarnossin dans le cadre de ce contrat et en comparaison au contrat précédent. Cela tient, selon lui, en partie, l’intégration des bassins Sornin et Jarnossin dans un seul contrat et à la dissolution de la commission environnement au sein de son intercommunalité.

3.2.3 Analyse évaluative

Un pilotage structuré et une démarche rodée

Le dispositif de pilotage du contrat territorial Sornin Jarnossin (2017-2022) est **structuré** de manière satisfaisante. Il comporte **un nombre réduit d’instances dont les rôles sont clairs** :

- Un comité de rivière, instance politique et stratégique qui met l'ensemble des partenaires du contrat au même niveau d'information et permet d'avoir une interaction avec le financeur principal ;
- Des espaces de décision élus/techniciens sur le bassin versant du Sornin et sur le bassin versant du Jarnossin pour la mise en œuvre du programme d'actions ;
- Des espaces de pilotage technique sur des actions d'envergure pour coordonner la collaboration pluri-acteurs.

Ces différentes instances sont activées de manière cohérente les unes avec les autres dans le cadre d'un fonctionnement rôdé. La fréquence globale des rencontres (toutes rencontres confondues) est considérée comme suffisante par les différentes parties prenantes. Le dispositif de pilotage n'induit pas une sur sollicitation de ses membres. Les espaces font, par ailleurs, l'objet d'une participation significative, notamment malgré la crise sanitaire.

Le comité syndical du Symisoa est une instance à taille réduite qui permet un fonctionnement souple. Les espaces de pilotage *ad hoc* constituent une déclinaison pragmatique du pilotage technique sur les actions qui le nécessitent.

L'efficacité du pilotage global du contrat est reconnue et contribue à l'atteinte d'un bon niveau réalisation (Voir bilan technique et financier).

Un comité de rivière dynamique, des acteurs inégalement présents

Au cours de la mise en œuvre du contrat, **la participation aux comités de rivière a été importante et assez diversifiée.** Les **différents collègues** ont été **systématiquement** représentés **mais de manière plus ou moins importante** selon les catégories d'acteurs (Voir graphiques en partie 2.2.1) :

- Les partenaires financiers et les services de l'Etat sont régulièrement présents.
- Les intercommunalités le sont de manière assez variable dans le temps.
- Les partenaires techniques (fédérations de pêche) et associations de protection de l'environnement sont également bien présents.
- Les représentants du secteur agricole sont globalement peu représentés malgré l'importance des liens entre la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et les activités agricoles.

Certaines communes sont représentées au comité de pilotage mais dans une proportion faible par rapport au nombre total de communes situées sur les bassins versant du Sornin et du Jarnossin. La participation du **niveau communal** n'est pas prévue dans le comité de rivière qui est, globalement, **éloigné du pilotage du contrat** (connaissance de la procédure, stratégie, avancement, etc.).

Une baisse du pilotage pluri-acteurs côté Jarnossin

La mise en œuvre d'un contrat territorial commun au Sornin et au Jarnossin a conduit à une évolution du pilotage des interventions sur les rivières du bassin versant du Jarnossin. Il n'existe plus, du côté du Jarnossin, d'instance de pilotage stratégique et politique spécifique sur les milieux aquatiques. Au sein de Charlieu Belmont Communauté, suite à la dissolution de la « Commission Environnement », le pilotage des actions se fait dans le cadre d'échanges bilatéraux élus/technicien. Le comité de rivière Sornin – Jarnossin constitue l'unique instance de pilotage pluri-acteurs. **La dynamique d'échanges pluri-acteurs qui existait**

préalablement à l'échelle du bassin versant du Jarnossin s'est ainsi diluée dans cet espace de pilotage global. Le pilotage du contrat à cette échelle s'est recentré sur les opérations techniques.

Le contrat territorial Sornin-Jarnossin : une procédure peu débattue

Le contenu des échanges qui ont lieu au sein des instances stratégiques (comité de rivière et comité syndical Symisoa) met en évidence leur vocation finalement peu axée sur les questions de fond et les dimensions stratégiques et politiques. Le comité de rivière a constitué une instance de partage d'information. Les réunions du comité syndical ont majoritairement porté sur des décisions de gestion administrative et financière du syndicat et du contrat territorial.

La mise en œuvre contrat territorial Sornin Jarnossin a, par conséquent, été **une démarche essentiellement technique et principalement portée par les équipes techniques** du Symisoa et de Charlieu Belmont Communauté. Ce constat n'est pas spécifique au Sornin Jarnossin mais valable pour tous les territoires. Cela tient, en partie, au fait qu'il s'agit d'une procédure fortement cadrée et à la programmation précise. Sa mise en œuvre consiste, pour beaucoup, en un déroulement d'opérations. Les temps de dialogue inter-acteurs ont principalement eu lieu lors de son élaboration et de son évaluation, à l'exception de certains sujets éminemment stratégiques (Gemapi, label EPAGE, changement climatique, etc.)

-
- **A retenir.**
 - *Le pilotage du contrat a été structuré de manière satisfaisante pour sa mise en œuvre. Il s'est caractérisé par **un nombre limité d'instances pertinentes** (comité de rivière, conseil syndicat, comités de pilotage ad hoc, etc.). Cette structuration est appropriée par les parties prenantes. **Les différentes instances ont été activées de manière cohérente les unes avec les autres favorisant ainsi l'efficacité de la mise en œuvre du contrat.***
 - *La participation au pilotage du contrat a été importante et diversifiée. **Certaines catégories d'acteurs ont eu une participation inégale et/ou relativement faible par rapport aux enjeux du contrat.** Il s'agit notamment des intercommunalités (hors élus Symisoa) et des représentants du monde agricole.*
 - *L'intégration des bassins versant du Sornin et du Jarnossin dans **une seule procédure a réduit la dynamique pluri-acteurs qui existait à l'échelle du bassin versant du Jarnossin** dans le cadre des précédents contrats. La gestion de l'eau et des milieux aquatiques a été moins discutée à cette échelle que lors des précédents contrats du fait d'une évolution du pilotage (un comité de rivière global, plus d'instance dédiée au grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin Jarnossin).*
 - *A l'exception de certains sujets (Epage, Gemapi, changement climatique), la mise en œuvre du contrat territorial a **peu suscité de débats stratégiques sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du territoire.** Elle a principalement consisté en une démarche technique.*
-

3.3 Une animation empreinte d'expérience

3.3.1 Description

Deux dispositifs d'animation

Le contrat territorial Sornin Jarnossin (2017-2022) a été mis en œuvre par **deux dispositifs d'animation distincts** : l'équipe technique du Symisoa pour le bassin versant du Sornin et l'équipe du Service Rivières et Chemins de Charlieu Belmont Communauté pour le bassin versant du Jarnossin.

La mise en œuvre du contrat territorial a été assurée **par les deux dispositifs d'animation de manière indépendante** en ce qui concerne **les volets administratifs et techniques**. **Une mise en œuvre conjointe** a concerné le **pilotage, la sensibilisation, la communication ainsi que le bilan-évaluation**. L'interconnaissance forte entre les membres des deux équipes, liée à leur historique a permis une proximité et des échanges réguliers.

Dispositif d'animation du contrat territorial au sein du Symisoa			
Poste	Nom	Ancienneté	Plein/partiel
Directrice - chargée de mission contrat territorial	Céline Dechavanne	16 ans (depuis 2006)	Temps plein
Technicien de rivière	Jérôme Derigon	16 ans (depuis 2006)	Temps plein
Technicien de rivière	Enzo Fouillet	4 ans (2017-2021)	Temps plein
Secrétariat	Sophie Defond	14 ans (depuis 2008)	Temps partiel
Chef d'équipe "Equipe Rivière"	Quentin Mattray	12 ans (depuis 2010)	Temps plein
Agents entretien "Equipe Rivière"	3 à 4 personnes	Jusqu'à 10 ans	Temps plein
Dispositif d'animation du contrat territorial au sein de Charlieu Belmont Communauté			
Poste	Nom	Ancienneté	Plein/partiel
Responsable Service Rivières et Chemins	François Paret	27 ans (depuis 1995)	Mi-temps
Encadrant d'équipe	Thierry Sillien	Environ 20 ans	Temps plein
Agent contractuel	Julien Buisson	5 ans	Temps plein
Agents en insertion	4 personnes	Contrats entre 18 et 24 mois	Temps partiel (30h/semaine)

Figure 7 Composition des équipes techniques du Symisoa et de Charlieu Belmont Communauté

L'équipe technique du Symisoa et le Service Rivières et Chemins de Charlieu Belmont Communauté se caractérisent tous les deux par **une forte ancienneté du personnel, notamment du personnel encadrant**. Directrice, technicien de rivière, responsable de service, chef d'équipe disposent d'une expérience d'entre 10 et 30 ans.

Les deux équipes se distinguent à plusieurs niveaux :

- L'équipe du Symisoa est une équipe étoffée composée d'une dizaine de personnes majoritairement à temps plein et titulaires d'un contrat stable (titulaires de la fonction publique, contractuels).
- L'équipe de Charlieu Belmont Communauté se compose d'un responsable à temps partiel sur la thématique rivière et une équipe composée d'un agent titulaire de la fonction publique territoriale, d'un agent contractuel et d'agents d'entretien en insertion et. Le service est labellisé Atelier Chantier d'Insertion (ACI) depuis 2010.

Ces caractéristiques différentes impliquent un fonctionnement et des capacités de réalisation différentes. Par exemple :

- **Le Symisoa** peut réaliser des travaux plus **complexes** d'un point de vue technique en mobilisant certaines techniques ou technologies spécifiques et en recourant à des prestataires externes.
- Le fonctionnement du **Service Rivières et Chemins de Charlieu Belmont Communauté** nécessite, **un investissement important** du responsable du service en termes **d'accompagnement des agents en insertion**.

Sur le bassin versant du Jarnossin, l'action a été **pilotée techniquement par le responsable du service**. Sur le bassin versant du Sornin, l'action a été **pilotée techniquement par le binôme constitué de la chargée de mission et du technicien de rivière**. Ce binôme apporte les différentes compétences nécessaires à l'animation complète du contrat territorial sur le bassin versant. La chargée de mission assure l'animation et la gestion globale du contrat territorial (**en orange**) tout en suivant sa mise en œuvre technique (**en bleu**). Le technicien de rivière co-anime et se concentre sur la mise en œuvre technique qu'il décline sur l'ensemble du territoire en lien avec l'équipe rivière.

Chargée de mission	Technicien de rivière
Animation des instances de pilotage du contrat	Conception, prépa et suivi des actions externalisées
Conduite des demandes de subvention	Conception et suivi des travaux en régie
Relation aux partenaires techniques et financiers	Relation aux partenaires techniques
Relation/appui collectivités (interco, communes)	Interactions avec les riverains (information, sensibilisation, négociation)
Animation de la concertation	Animation de comités de suivi
Prépa et suivi des actions externalisées	Relation appui/conseil aux collectivités et riverains
Suivi de la mise en œuvre du contrat	Suivi de l'état des cours d'eau
Communication	Communication
Gestion administrative et financière et RH	Gestion et suivi de l'équipe

Figure 8 Missions de la chargée de mission et du technicien de rivière du Symisoa

Une animation à plusieurs échelles

L'animation du contrat territorial Sornin – Jarnossin (2017-2022) a été mise en œuvre à plusieurs échelles :

- **L'échelle du bassin versant Sornin – Jarnossin**
- **L'échelle des intercommunalités et de leurs politiques et projets**
- **L'échelle communale**
- **L'échelle des projets**
- **L'échelle individuelle**

Par ailleurs, la participation du Symisoa à différents espaces de partage d'expérience dans le secteur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques peut également être considéré comme une contribution à une animation à une échelle plus large (départementale, régionale, bassin hydrographique, etc.)

■ L'animation à l'échelle du bassin versant Sornin – Jarnossin

A l'échelle du bassin versant, **l'animation du contrat territorial** s'est faite par **la mise en œuvre du programme d'actions**. Les actions ont été menées afin de répondre aux enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans une logique territoriale. Un des impacts recherchés de la mise en œuvre du contrat territorial était **le développement d'une cohésion**, dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, **entre les différentes parties du bassin versant**, et notamment entre l'amont et l'aval.

Sur le bassin versant du Jarnossin, l'enjeu de cohésion est faible du fait que le territoire est relativement petit (68 km²), recouvre en partie 2 intercommunalités (Charlieu Belmont Communauté et Roannais Agglomération) et dispose d'un long historique d'intervention à cette échelle.

Sur le bassin versant du Sornin, l'enjeu de cohésion est plus fort du fait d'un territoire plus grand (520 km²) recouvrant 4 intercommunalités et disposant d'un historique un peu plus court (Voir partie 3.1). Pour répondre à cet enjeu, la solidarité financière entre les différentes parties du bassin versant a été organisée, dès la création du Symisoa, par le biais **une clé de répartition des contributions financières des collectivités membres** :

- Les dépenses de fonctionnement sont financées au *pro rata* de la population de la collectivité membre.
- Les dépenses d'investissements sont financées comme suit.
 - En ce qui concerne le financement des travaux de restauration des milieux aquatiques, il existe 4 modalités de calcul :
 - Travaux d'intérêt bassin versant (préservation et restauration des zones humides, mise en défens et reconstitution des ripisylves, lutte contre les espèces végétales envahissantes...) : le coût résiduel (après déduction des subventions perçues) est réparti de manière mutualisée entre les collectivités membres, en appliquant un taux de population de la collectivité membre calculé à partir de la population totale du bassin versant (« taux pop BV »).
 - Investissements matériels pour le fonctionnement de l'équipe rivière et de la cellule animation (véhicules, outillages, matériel informatique...) : le coût résiduel (après déduction des subventions perçues) est réparti de manière mutualisée entre les collectivités membres, en appliquant les « taux pop BV ».
 - Etudes et acquisitions de données d'intérêt bassin versant (suivis qualité, suivis hydrologiques, études biodiversité, études stratégiques globales...) : le coût résiduel (après déduction des subventions perçues) est réparti de manière mutualisée entre les collectivités membres, en appliquant les « taux pop BV ».
 - Autres dépenses d'investissement (études et/ou travaux) liées à la restauration des milieux aquatiques d'intérêt plus localisé : le coût résiduel (après déduction des subventions perçues) est financé par la (ou les) collectivité(s) membre(s) sur le territoire de laquelle (ou desquelles) portent les dépenses.
 - En ce qui concerne le financement des dépenses d'investissement en lien direct avec la protection contre les inondations, sont concernées les dépenses d'études et/ou de travaux liés à la protection des populations contre le risque inondation (études et travaux portant

sur des ouvrages de protection ou des aménagements à vocation purement hydraulique). Le coût résiduel (après déduction des subventions perçues) de ces dépenses est financé par la collectivité membre qui bénéficie des études/ou aménagements réalisés.

■ L'animation en lien avec les politiques et projets des intercommunalités

L'animation du contrat territorial consiste également à **construire et faire vivre des articulations avec les politiques/démarches portées par les intercommunalités** ayant un lien avec la problématique de l'eau et des milieux aquatiques. Ces articulations doivent notamment favoriser la cohérence et l'efficacité globale de l'action publique.

Sur le bassin versant du Jarnossin, la maîtrise d'ouvrage du contrat directement assurée par Charlieu Belmont Communauté a permis des articulations avec les autres compétences de la collectivité. Ce fut notamment le cas sur l'aménagement des chemins de randonnée porté par le service en charge de la mise en œuvre du contrat territorial. Ce fut également le cas de la thématique assainissement qui a fait l'objet de collaborations interservices. Par ailleurs, des liens avec Roannais Agglomération étaient installés depuis la mise en œuvre des contrats précédents.

Sur le bassin versant du Sornin, le Symisoa a poursuivi, dans le cadre du contrat territorial, une animation favorisant les liens, à différents niveaux, avec les intercommunalités. Cette animation est principalement assurée par **la directrice du Symisoa**, chargée de mission sur le contrat territorial. Il s'agissait de travailler les articulations suivantes :

1. **Des synergies avec des démarches portées par les intercommunalités**, notamment :
 - **Le Contrat Vert et Bleu Roannais**. Cette démarche portée par Roannais Agglomération n'a pas fait l'objet d'une réelle articulation stratégique et opérationnelle avec le contrat territorial. Elle a principalement constitué un outil financier permettant le co-financement d'actions inscrites au contrat concernant la continuité écologique, la restauration de la ripisylve et les zones humides.
 - **Les Programmes agroenvironnementaux et climatiques (PAEC)**. Le contrat territorial a été articulé à 3 PAEC : le PAEC Beaujolais Vert (co-animation par le Symisoa), le PAEC Roannais (avec lequel le Symisoa a été partenaire), le PAEC Sornin Brionnais (directement porté par le Symisoa). Pour ces différentes démarches, le Symisoa s'est impliqué sur l'animation de sessions de formation à destination des agriculteurs, la réalisation des diagnostics d'exploitation (avec les Chambres d'Agriculture) et un accompagnement individuel aux exploitants engagés.
2. **La délégation de la compétence Gemapi** des intercommunalités au Symisoa. En 2017 et 2018, un accompagnement a été réalisé par le Symisoa auprès des intercommunalités sur la compétence Gemapi. Cela a débouché sur le transfert au syndicat de l'intégralité des compétences à la fin de l'année 2018.
3. **La contribution à des démarches territoriales** intégrant des enjeux de préservation des milieux aquatiques telles que :
 - Les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) et des Schémas de Cohérence Territorial (SCOT). Sur cette thématique de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, le Symisoa a été systématiquement invité aux travaux d'élaboration ou de révision conduits par les intercommunalités (PLUi CC Semur en Brionnais, PLUi CC La Clayette Chauffailles en Brionnais,). Sa participation avait pour but d'influencer les décisions en

faveur de la préservation des zones humides non réglementaires ou, plus largement de formuler des préconisations en lien avec la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

- Les démarches de type Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Le Symisoa a régulièrement participé aux rencontres de coordination et de suivi de ces démarches sur le territoire du bassin versant. Cela concerne notamment la communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais et de Charlieu Belmont Communauté.
- L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Charolais. Le Symisoa a pris en compte le cahier des charges de l'appellation intégrant des objectifs de préservation de la qualité de l'eau (mise en place et protection de haies, interdiction de la divagation du bétail, mise en place de points d'abreuvement, développement de l'ombrage, etc.)
- La candidature du bocage Charolais-Brionnais au patrimoine mondial UNESCO. Le Symisoa a participé à la préparation de cette candidature portée par le Pays Charolais-Brionnais dans le cadre du groupe de travail « Paysage et environnement » (partage de connaissance concernant les pratiques d'entretien des haies sur ce territoire).
- Le projet de mise en valeur du Mont-Rigaud (sources du Sornin). Le Symisoa a participé à la concertation pour l'élaboration de ce projet de la Communauté de communes Saône Beaujolais dans le cadre du Géopark Beaujolais.

4. **L'entretien d'un lien avec diverses structures concernées par la thématique de l'eau et des milieux aquatiques.** Les projets ou activités menés sur le territoire en lien avec l'eau et les milieux aquatiques et suivis par le Symisoa ont été les suivants :

- La gestion des boues d'épuration réalisée par Charlieu Belmont Communauté ;
- Le contrat territorial de la Plaine alluviale de la Loire porté par l'Etablissement Public Loire ;
- L'activité des syndicats de rivière voisins (notamment le Syndicat Mixte Aménagement Arconce et Affluents) ;
- L'activité des distributeurs d'eau potable (SIE Vallée du Sornin, SIE du Brionnais, SIADEP de Pouilly sous Charlieu, SIVU de l'eau des Grosnes et du Sornin) ;
- La Charte forestière du Massif du Beaujolais portée par différentes intercommunalités du Massif du Beaujolais Vert ;
- Les activités des Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) du territoire (AAPPMA des Amis du Sornin, AAPPMA de Chauffailles, etc.)

■ L'animation à l'échelle communale

Les interactions avec le niveau communal se sont faites de diverses manières dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial. Cette animation a été assurée par la directrice et le technicien de rivière du Symisoa ainsi que par le responsable du Service Rivières et Chemins de Charlieu Belmont Communauté. Cela a notamment concerné :

- **Des interactions avec les équipes municipales dans le cadre d'interventions ou de projets** menés sur les cours d'eau. Certaines interventions réalisées dans les cours d'eau ont fait l'objet d'un temps d'échange entre les maîtres d'ouvrage du contrat territorial et les élus des communes concernées. Le Symisoa a, par ailleurs, offert la possibilité d'intervenir au sein des conseils municipaux pour présenter les projets à venir. Ces interventions n'ont pas eu lieu sur la période du contrat territorial.
- **Un accompagnement des communes sur leurs projets d'assainissement collectif.** Sur la période de mise en œuvre du contrat, le Symisoa et le Service Rivières et Chemins de Charlieu Belmont Communauté ont accompagné les projets d'assainissement collectif des communes suivantes :

Varenes/Dun, St Maurice les Châteauneuf, Fleury la Montagne, Mars, Belmont de la Loire et Coublanc, La Clayette, Maizilly, Coublanc, Cuinzier, Vareilles, Vauban, Chauffailles, St Igny de Roche, Propières, St Denis de Cabanne, St Hilaire sous Charlieu, Vareilles, Vougy. Ces appuis ont concerné différents aspects techniques liés aux impacts des eaux rejetés par les stations que la qualité des cours d'eau. Une partie de l'appui a également été d'ordre administratif en lien avec les demandes de subventions réalisées par les communes.

- **Des appuis aux communes dans le cadre de la démarche 0 phyto.** Cet appui a relevé de l'information, de la sensibilisation et de la formation en matière d'adaptation des pratiques de désherbage des espaces publics. Il est développé dans la partie dédiée à la communication, formation et sensibilisation (cf. partie 3.4)

■ L'animation à l'échelle des projets/actions

A l'échelle des projets, l'animation se fait dans le cadre d'instances de pilotage technique spécifique mises en place sur les opérations d'ampleur. Cela a concerné plusieurs opérations du volet dédié à l'aménagement et à la gestion des milieux aquatiques. (Voir détails partie 3.2)

■ L'animation à l'échelle individuelle

L'animation à l'échelle individuelle correspond aux interactions réalisées par l'équipe technique du Symisoa et le Service Rivières et Chemins de Charlieu Belmont Communauté avec les riverains des cours d'eau concernés par les actions du contrat territorial. Cela a concerné à la fois l'entretien, la restauration de la continuité et la mise en défens et restauration de la ripisylve. Ces interactions se font sous différentes modalités :

1. **L'information.** Les équipes techniques partagent avec le riverain concerné un ensemble d'informations explicitant l'intervention, son objectif, la manière dont elle va être menée, les raisons des choix techniques effectués, les impacts attendus, etc.
2. **La concertation.** Les équipes techniques dialoguent avec le riverain concerné au sujet de l'intervention proposée dans le but de la définir. La concertation est notamment utilisée dans les actions de restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Dans le cadre de ces actions, plusieurs scénarii de rétablissement de la continuité peuvent être envisagés. Ils sont proposés par les techniciens et discutés avec les propriétaires des seuils.
3. **La négociation.** Les équipes techniques négocient, avec les riverains, les modalités de réalisation d'une intervention. Cela peut concerner la restauration de la ripisylve ou la restauration de la continuité écologique. Concernant la ripisylve, les négociations se font principalement sur la largeur de ripisylve restaurée du fait que cela implique une perte de surface au niveau des parcelles exploitées. Elles peuvent également se faire sur la distance entre les plantations et la clôture, sur le nombre ou le positionnement des passerelles ou des abreuvoirs, etc. Ces négociations concernent la prise en compte des besoins et contraintes de l'exploitation agricole dans la réalisation de l'intervention sur le cours d'eau.

Dans la pratique, **un temps important est consacré à cette animation à l'échelle individuelle** par les équipes techniques des deux maîtres d'ouvrage du contrat. Cet investissement dans le dialogue est réalisé dans un but de :

- **Bonne compréhension,** par les riverains concernés, de l'intervention qui sera faite mais également

- **Prise en compte des contraintes et besoins de l'exploitation agricole** (découpage des parcelles, cheminement du bétail et des engins, besoin et habitudes d'abreuvement...).

Dans certaines parties du bassin versant du Sornin, l'intervention du Symisoa pour la restauration de la ripisylve a été refusée par les riverains des cours d'eau. Cela concerne des zones localisées ou « poches » dans plusieurs communes du territoire (par exemple, Saint Racho, Varennes-Sous-Dun, Ligny en Brionnais, Chandon, Aigueperse). Ces refus sont motivés par différentes raisons (perspective de perdre du terrain, investissement nécessaire en termes d'entretien, refus de voir des ronces se développer, etc.). Certains refus pourraient être motivés par le refus de riverains voisins ou proches, mais cela reste difficile à confirmer. Par conséquent, certaines zones à enjeux ne peuvent faire l'objet des interventions nécessaires. La phase d'élaboration du prochain contrat pourrait intégrer une réflexion sur une stratégie permettant de réaliser des travaux sur les zones concernées par ces refus et où les enjeux sont les plus forts (collaboration avec des élus, des représentants du monde agricole et/ou des riverains satisfaits de travaux, etc.)

■ Une animation au-delà du territoire

Le partage d'expérience auquel participe le Symisoa, notamment au nom du contrat territorial Sornin - Jarnossin, dans le cadre de réseaux à des échelles plus larges (bassin hydrographique, échelle régionale, etc.) renvoie à une forme d'animation. Sur la période 2017-2022, le Symisoa a participé à différents espaces de partage d'expérience, notamment :

- Des espaces d'échanges techniques animés par les départements ou les services de l'Etat : Cellules Animation et suivi des travaux en rivières (ASTER) dans la Loire et le Rhône, réseau de suivi de la qualité des cours d'eau de la Loire, groupe de travail « Continuité » organisés par les DDT et les départements, Mission inter-services de l'Eau et de la Nature (MISEN) de la Loire et du Rhône, groupe de travail « Plantes invasives » de la Loire et du Rhône ;
- Des espaces d'échanges d'expérience animés par les Réseaux de gestionnaires des milieux aquatiques (ARRA², ResO Bourgogne) ou des Conservatoires d'Espaces Naturels (démarches « zones humides » organisées par le CEN Bourgogne et le CEN Rhône-Alpes) ;
- Des espaces de partage d'expérience animés par les agences de l'eau : Colloque « Eau et Biodiversité » organisé en 2019 par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Graie, diverses commissions thématiques agence de l'eau Loire Bretagne, etc.)

Une animation qui inclut différents partenariats

La mise en œuvre du contrat territorial s'est faite en lien avec un certain nombre de structures partenaires :

- **Les partenaires techniques et financiers** notamment impliqués dans le pilotage du contrat : agence de l'eau Loire Bretagne ; Conseils départementaux 42, 69 et 71 ; les Directions départementales des Territoires 42, 69 et 71 ; la Région Bourgogne-France-Comté ; l'Office national de la Biodiversité (OFB) ; etc.
- **Des structures** sont impliquées dans la mise en œuvre du contrat pour y **apporter des compétences spécifiques**. Cela concerne principalement les types d'activités suivants :
 - **Le suivi de la qualité de l'eau des cours d'eau** (et plus globalement le suivi des actions d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques) par les Fédérations de Pêche ;
 - **La production de connaissances** en lien avec des actions spécifiques (inventaires d'espèces) par des associations environnementalistes telles que la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) et France Nature Environnement (FNE) ;

- **La mise en œuvre des PAEC** en partenariat avec les Chambres d’Agriculture et, en particulier la Chambre d’Agriculture de Saône et Loire dans le cadre du PAEC Sornin Brionnais qui a été directement mis en œuvre par le Symisoa ;
- **Les actions de sensibilisation** auprès de différents publics avec différentes associations environnementalistes telles que France Nature Environnement (FNE), les Fédérations de Pêche, les Fédérations de Chasse et Oasis Jardins de Cocagne (Voir détails dans la partie 3.4) ;
- **La restauration du Bézo à Charlieu** dans une logique de projet de territoire mobilisant différentes structures implantées à Charlieu telles que la Maison des Jeunes et de la Culture, le Collège Michel Servet, le Collectif de Transmission des Savoirs, etc. (Voir détails dans le rapport d’évaluation).

Une animation intégrant de la concertation

La mise en œuvre du contrat a également intégré différents temps de concertation. Il s’agit de temps de dialogue entre un ensemble d’acteurs concernés par la gestion de l’eau et des milieux aquatiques sur les bassins versant du Sornin et du Jarnossin dans le but de partager des points de vue et d’alimenter une réflexion et la décision au sujet du contrat territorial. Les principaux moments ont été les suivants :

- Les différentes concertations organisées avec les acteurs des bassins versants Sornin et Jarnossin pour **l’élaboration du contrat territorial** ;
- La concertation réalisée dans le cadre du **pilotage stratégique et technique du contrat** : le pilotage global ainsi que le pilotage d’actions spécifiques pour lesquelles des espaces de concertation *ad hoc* sont mis en place (voir partie 3.2) ;
- Des temps de **concertations préalables aux actions de restauration de la continuité** afin de définir un scénario adapté, notamment avec les propriétaires des seuils ;
- L’expérience de **dialogue territorial** dans le cadre de la préparation du projet de **restauration du Bézo à Charlieu** (Voir détails dans le rapport d’évaluation).

Les équipes techniques du Symisoa et du Service Rivières et Chemins de Charlieu Belmont Communauté accordent une place importante à la concertation dans leurs actions. Sur la période de mise en œuvre du contrat territorial, le Symisoa a notamment cherché à renforcer la dimension concertation dans ses pratiques. Trois membres de l’équipe (directrice et techniciens de rivière) ont été formés aux techniques du dialogue territorial. L’expérience de dialogue territorial sur le projet de restauration du Bézo à Charlieu a pris comme un objet d’application de ces techniques. Elle a, par ailleurs, suscité une réflexion interne au syndicat sur la pertinence, les objectifs, les modalités de pratiquer la concertation.

3.3.2 Point de vue des acteurs

Elus des collectivités

- Les élus des intercommunalités ayant participé aux entretiens individuels réalisés dans le cadre du bilan ont témoigné d’une grande satisfaction vis-à-vis de l’animation assurée dans le cadre du contrat territorial.

- « *Des personnes expérimentées qui ne sont pas prises en défaut quelle que soit l'action menée* ».
- « *Malgré les réticences de départ, le résultat est toujours de qualité. Cela est sans appel et tient à une compétence technique avérée* ».
- « *Une force du dispositif d'animation du Symisoa vient de l'organisation : l'équipe est permanente, composée de vrais professionnels à tous les étages* ».
- « *Les équipes techniques qui ont mis en œuvre le contrat territorial assument très bien leur mission de conseil. Une collaboration de proximité, au quotidien* ».
- « *Le Symisoa est une structure à l'écoute. Sur un dossier, en fonction des contraintes et des réticences, son équipe est capable d'adapter. Ils entendent et trouvent autre chose.* »
- « *De grandes compétences et qualités en animation et collaboration au niveau de la direction de la structure* ».
- Certains élus ont souligné que l'approche du Symisoa en matière de négociation a pu parfois générer des frustrations chez les riverains. Ces propos ont été associés au constat d'une évolution, au fil du temps, des pratiques de dialogue permettant une amélioration des interactions.
- D'autres élus, plutôt à l'échelle communale, ont regretté que leur territoire ait peu bénéficié des actions du contrat de rivière (les communes traversées par le Botoret, la commune de Mussy-sous-Dun, notamment). Cette position a été contrebalancée par d'autres points de vue valorisant une priorisation des interventions en fonction des enjeux identifiés sur le territoire.

Monde de la préservation de l'environnement

- Les Fédérations de pêche du Rhône et de Saône et Loire ont décrit de manière détaillée l'animation réalisée auprès des riverains développées par le Symisoa et le Service Rivières et Chemins de Charlieu Belmont Communauté.
 - *Fédération de pêche du Rhône*
 - « *Un investissement important auprès des riverains sur la restauration de la ripisylve. Une longue expérience de dialogue. C'est le seul contrat qui parvient à faire autant de travaux sur cette thématique.* »
 - *Fédération de pêche de Saône et Loire*
 - « *Une animation très pertinente et efficace auprès des exploitants agricoles : savoir-faire technique, ancrage local, visibilité. Une bonne maîtrise des leviers qui convainquent les agriculteurs : des compensations (abreuvoirs, passerelles), un travail propre et de qualité, des retombées positives des réalisations (ombrage, préservation de l'herbe l'été, etc.)* ».
 - « *Sur la continuité, un travail préparatoire solide incluant, sur la base d'études préalables, la discussion de scénarii avec les propriétaires.* »
 - « *Une équipe étoffée mobilisant des compétences complémentaires (une direction expérimentée, un technicien de rivière et une équipe rivières compétents) contrairement à de nombreuses structures où les personnes compétentes sont seules* ».
- Les représentants de ces deux fédérations de pêche ont partagé leur point de vue sur l'existence de zones de refus, par les riverains, d'une intervention du Symisoa.
 - « *Il existe des blocages dans certaines zones, notamment dans la commune de Propières. Le travail avec le monde agricole est complexe et des difficultés de départ peuvent faire boule de neige* ». (Fédération de pêche du Rhône)

- « *Des zones blanches existent en amont de la partie Saône et Loire du bassin versant du Sornin. Cela tient au fait que le Symisoa n'est pas ancré partout mais davantage dans les zones proches de son siège. L'animation de proximité ne peut pas se faire dans toutes les zones du bassin versant. Pourtant, les zones amont renferment des enjeux importants auxquels il faut pouvoir répondre* ».
- La Fédération de pêche de la Saône et Loire a souligné le rôle de précurseur joué par le Symisoa sur différentes thématiques du secteur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Monde agricole

- Les exploitants agricoles ayant participé aux ateliers de bilan ont fait part d'interrogations sur l'entretien de la ripisylve restaurée laissant transparaître un manque d'information ou des incompréhensions.
 - « *On ne se sait pas ce que l'on peut faire ou ne pas faire* ». « *Est-on autorisé à aller dans la rivière ou non, à entretenir la partie entre la rivière et la clôture ou non ?* » « *Qui fait quoi, ce n'est pas toujours clair.* »
- Ils ont également apporté un regard sur les interactions dont ils ont fait l'expérience avec les équipes techniques des maîtres d'ouvrage du contrat territorial. Certains ont expliqué être en demande de rencontres sur les bords des cours d'eau « *pour mieux se rendre compte des situations et mieux s'entendre.* » D'autres ont précisé qu'il est parfois difficile de s'entendre avec le technicien de rivières du Symisoa. Ils ont regretté des positions « *très arrêtées* », « *ne laissant pas toujours place à la discussion* ». Ils ont également partagé le sentiment d'avoir, auprès du technicien, l'image de personnes incapables de contribuer à l'entretien de la ripisylve : « *on a l'impression qu'en tant qu'agriculture, on ne sait rien faire, on ne fait rien de bien... il ne pointe que les choses qui ne vont pas.* »

Partenaires institutionnels

- Les partenaires institutionnels du contrat territorial ont mis en évidence une capacité d'action et de résultat des équipes techniques du Symisoa et du Service Rivières et Chemins de Charlieu Belmont Communauté. Cette capacité tient à la fois aux compétences et à l'ancienneté des membres des équipes techniques. « *Une équipe stable, ancienne et professionnelle* ». « *Une équipe installée depuis longtemps et investie dans son travail* ».
- Certains partenaires ont mis l'accent sur des caractéristiques particulières de l'animation réalisée :
 - Selon le Conseil départemental de la Loire, le Symisoa et le Service Rivières et Chemins de CBC réalisent « *un travail dans la discussion* ». « *Ils font également preuve d'une vraie persévérance sur des processus longs et complexes, tels que le projet réalisé à Jarnosse* ». Ce partenaire a également souligné le fait que le Symisoa « *ne s'interdit pas d'être ambitieux* » et énoncer plusieurs projets complexes tels que la restauration du Bézo à Charlieu et l'intervention sur le Sornin à Saint-Nizier-sous-Charlieu.
 - La Région Bourgogne-Franche-Comté a mis l'accent sur la pertinence d'une intervention souvent intégrée combinant mise en défens du cours d'eau, restauration de la ripisylve et continuité écologique sur un même secteur.

- Le Conseil départemental de Saône et Loire a également pointé l’ambition dont fait preuve le Symisoa dans les actions entreprises : « *un syndicat pionnier qui a toujours un temps d’avance* ». Son représentant a également souligné le recours à des approches efficaces notamment du fait d’une bonne association des acteurs du territoire via les réunions publiques et des espaces de coordination intégrant des parties prenantes pertinentes (Etat, élus du territoire notamment agriculteurs, partenaires techniques, etc.)
- Des situations de refus d’interventions prévues au contrat territorial ont été signalées par certains partenaires, notamment dans le département de Saône et Loire. Selon le Conseil départemental de Saône et Loire, les blocages sont dû à plusieurs facteurs : mode de communication du syndicat, situation géographique en tête de bassin où les cours d’eau sont étroits, etc. Selon différents partenaires, le blocage est souvent lié à un mauvais départ et doit se résoudre par la communication.
- Les représentants du service assainissement et du PCAET de Charlieu Belmont Communauté ont jugé que leurs liens avec le contrat territorial étaient faibles et mériteraient d’être davantage développés via des chantiers communs sur la qualité de l’eau.
- Plusieurs partenaires techniques et financiers ont constaté que le contrat territorial a été mis en œuvre avec un panel de partenaires encore assez peu « étoffé » et ont encouragé le développement de collaborations plus fortes avec les Conservatoires d’Espaces Naturels, les Chambres d’Agriculture, les Fédérations de Pêche, etc. Le Conseil départemental de la Loire a toutefois souligné un développement intéressant et durable de partenariats entre le Symisoa et un ensemble d’acteurs qui ont été impliqués dans le PAEC Roannais.

Maîtres d’ouvrage du contrat

- Dans le cadre du bilan du contrat territorial, les maîtres d’ouvrage ont partagé de nombreuses réflexions sur la question de l’animation. Les éléments les plus déterminants sont les suivants :

Sur le bassin versant du Jarnossin :

- L’ élu en charge des questions environnementales à Charlieu Belmont Communauté a témoigné d’une grande confiance en le responsable du Service Rivières et Chemins, liée à sa longue expérience. Les élus du Symisoa ont également souligné la grande légitimité du responsable du service à intervenir sur le territoire du bassin versant Jarnossin du fait de son ancrage.
- Le responsable du service a insisté sur le fait que l’accompagnement d’une équipe en insertion représente un important investissement en temps et en énergie. Cela justifie l’approche technique plus classique et moins ambitieuse en matière de gestion des cours d’eau. Il a également constaté la capacité, que son équipe et lui, a eu de couvrir l’ensemble du territoire du bassin versant au cours des 3 contrats réalisés, malgré une mobilisation à temps partiel et un important turn over au sein de l’équipe en insertion.

Sur le bassin versant du Sornin :

- Les élus du Symisoa ont mis l’accent sur l’expérience avérée et appréciée de l’équipe technique du syndicat. « *Des technicien/nes/s passionnés, investis et très compétents.* » Ils ont souligné leur ancrage territorial et leur légitimité. Ils ont valorisé le « *lien fort entre élus et techniciens* » au sein du syndicat et le fait que la structure soit « *pilotée de main de maître* ». Ils ont affirmé pouvoir « *se laisser guider* » par un pilotage « *cadre, net, clair et précis.* »

- Des élus du syndicat ont relayé le sentiment, pour une partie des élus du territoire, que l'action menée dans le cadre du contrat territorial, était davantage déployées sur certaines parties du territoire. Par exemple, les investissements seraient, dans les perceptions de certains élus, plus importants sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté que sur celui de la Clayette Chauffailles en Brionnais.
- L'équipe technique du syndicat a partagé différentes réflexions relatives à l'animation du contrat territorial. Elles portent sur les sujets suivants :
 - L'ancrage territorial du syndicat est aujourd'hui acquis. En témoigne le fait que l'équipe rivière est aujourd'hui régulièrement sollicitée pour effectuer des interventions sur les cours d'eau, ce qui n'était pas encore le cas lors de la mise en œuvre du précédent contrat.
 - Comment résorber les « zones blanches » où l'intervention du syndicat est refusée alors que les besoins de restauration de la ripisylve sont importants ? Selon l'équipe, ces zones sont relativement circonscrites et n'entachent pas le bilan global du contrat territorial. Cependant, lever ces blocages reste un objectif et la manière de faire une interrogation.
 - L'ambition technique qui guide l'action du technicien de rivière est reconnue, au sein de l'équipe, comme un déterminant de la qualité des résultats obtenus dans le cadre du contrat. Cependant, l'intransigeance qu'elle revêt souvent suscite certaines difficultés (visions différentes d'une même action) ou inquiétudes (possibilités de trouver, à l'avenir, des compromis avec les acteurs du territoire sur des questions complexes).
 - Comment intégrer davantage de concertation dans les pratiques de l'équipe technique du syndicat ? Est-ce pertinent ? A quel niveau et comment le faire ? Ces questions sont partagées par les membres de l'équipe et leurs positions sont différentes.
 - Le partenariat avec les intercommunalités est encore insuffisant du fait d'une transmission d'information difficile entre élus, de l'absence de collaborations installées entre techniciens, etc. Les partenariats avec différentes structures du territoire ont été développés dans le cadre du contrat territorial : un panel plus diversifié, des perspectives de nouveaux partenariats, etc.

3.3.3 Analyse évaluative

Une adéquation entre territoire et moyens

Le contrat territorial a été mis en œuvre **avec une adéquation relativement bonne** entre la **superficie** du territoire couvert et les **moyens humains** dédiés.

Concernant le bassin versant du Sornin, les retours des acteurs du territoire (y compris du maître d'ouvrage) montrent que ce rapport entre le territoire et les moyens humains a permis d'atteindre un bon niveau de réalisations, des résultats de qualité (voire de qualité élevée) et un niveau satisfaisant d'entretien des linéaires de cours d'eau restaurés. Outre l'adéquation des moyens humains avec la taille du territoire, une structuration particulièrement adaptée de l'équipe du Symisoa ressort, avec notamment une grande complémentarité des compétences au regard de la mission de la structure.

Concernant le bassin versant du Jarnossin, l'adéquation entre les moyens humains et le territoire à couvrir pour répondre aux objectifs eau et milieux aquatiques est également bonne. L'équipe Rivière Jarnossin étant intégrée à Charlieu Belmont Communauté, elle est parfois amenée à devoir prêter main forte aux

équipes de l'intercommunalité intervenant sur les bords de Loire, les chemins de randonnée ou de VTT. Cela lui demande, par conséquent, une vigilance particulière sur le respect de son calendrier de travaux sur les cours d'eau.

Les perspectives d'intégration du bassin versant du Jarnossin dans le territoire couvert par l'action du Symisoa (Voir détails en partie 2.1) impliquent de construire une nouvelle adéquation entre territoire et moyens afin de maintenir l'efficacité du dispositif d'animation (ancrage territorial, capacité de réalisation, qualité des réalisations, etc.)

Une action qui fait référence

Le contrat territorial, et plus globalement l'action du Symisoa, ont été décrits par une majorité de partenaires techniques, financiers ou institutionnels, comme constituant en référence pour le secteur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Il en ressort l'idée d'**une procédure conduite de manière exemplaire** à plusieurs niveaux :

- Du point de vue du **niveau d'ambition** des stratégies et des actions (complexité des processus et des travaux, etc.)
- Du point de vue du **niveau de réalisation** (linéaire de ripisylve restaurée, nombre de seuils effacés, actions de visibilité et de communication, etc.)
- Du point de la **qualité des réalisations** (clôtures, abreuvoirs, aménagement de cours d'eau, etc.)
- Du point de vue de l'**efficacité de l'animation globale** du contrat (association d'acteurs, étapes de dialogue, clarté de l'information, etc.)
- Du point de vue de la **structuration de l'équipe** (complémentarité des compétences, haut niveau de compétence et d'expérience, etc.)
- Etc.

Ces retours témoignent du fait que le contrat s'est démarqué dans son fonctionnement et a fait l'objet d'une **visibilité**, d'un **ancrage** et d'une **reconnaissance** au sein d'un tissu de partenaires.

Le caractère équilibré de l'action encore à prouver

Une perception de déséquilibre de l'intervention entre différentes parties du territoire du bassin versant a été relayée dans le cadre des échanges. Le déséquilibre semble être perçu, par une partie des élus du territoire, par le prisme du découpage administratif, notant une différence d'investissement entre intercommunalités.

Il est difficile d'évaluer l'ampleur de cette perception et la manière dont elle a impacté l'implication des parties prenantes du contrat territorial. Il est néanmoins possible de chercher à analyser ses causes. Sur le territoire du bassin versant du Sornin, elles semblent multiples. Elles tiennent probablement plus ou moins à ces différents éléments :

- Dans le premier contrat de rivière, **la stratégie d'intervention priorisait les zones aval du bassin versant** (majoritairement sur la commune de Charlieu Belmont Communauté, dans le département de la Loire), **du fait des enjeux** de gestion de l'eau et des milieux aquatiques qu'elles comportaient. Elle intégrait pourtant différents cours d'eau situés plus en amont et dans le département de Saône-et-Loire. La présence de densités de populations plus fortes dans les zones aval, par ailleurs, traversées par les cours d'eau principaux, a pu rendre les actions menées plus visibles. La

réorientation de la stratégie vers les parties amont du bassin versant, dans le cadre de ce deuxième contrat, a probablement partiellement infléchi la perception d'un déséquilibre du fait qu'elles sont traversées par une quantité plus importante de petits affluents qui n'ont pas tous pu faire l'objet d'interventions.

- Le bassin versant du Sornin est situé à cheval sur 4 intercommunalités, 3 départements et 2 régions. Ce sont autant de **découpages territoriaux** qui peuvent renvoyer à **des différences en termes de dynamiques** sociales et territoriales, de **perception** des enjeux liés à la gestion de l'eau ou encore **d'appréhension** de l'action publique décentralisée. Ces découpages peuvent aussi matérialiser **des histoires locales différentes** et **un historique complexe des relations** entre régions, départements, pays ou localités. Par ailleurs, au niveau des intercommunalités, les évolutions de périmètre géographique et de composition des collectivités sous l'effet des différentes lois de décentralisation créent également des complexités internes aux collectivités qui peuvent se répercuter sur les démarches territoriales à l'échelle de bassins versants.
- **Le dynamisme des élus** de Charlieu Belmont Communauté est **visible dans les espaces de pilotage** du contrat territorial. Cela peut créer l'illusion d'un déséquilibre de l'action qu'il peut uniquement être valable en termes de participation aux débats.

Ces explications ne constituent pas une liste exhaustive. Elles montrent que **les déterminants de cette perception** sont, en grande partie, **indépendants de la volonté et de l'action des maîtres d'ouvrage** du contrat. Ils renvoient notamment à des dynamiques historiques, sociales ou territoriales qui dépassent l'échelle du contrat territorial et du Symisoa.

Des leviers existent pour faire évoluer ces perceptions. Dans le cadre de l'animation du contrat, les déterminants des choix d'intervention (enjeux, priorités, calendrier, etc.) ont été régulièrement communiqués et explicités. Le contenu et la diffusion de ces informations n'ont peut-être pas été suffisamment percutants pour infléchir ces perceptions.

- En termes de contenu, la mobilisation de **données objectives (éventuellement cartographiées)** croisant le niveau de réalisation, le niveau d'investissement financier et les enjeux en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques aurait pu être nécessaire. Le bilan technique et financier et l'évaluation apportent des éléments en ce sens.
- En termes de diffusion, le **niveau communal** reste globalement inégalement et insuffisamment touché par la communication sur le contrat territorial.

Un ancrage local construit avec le temps

Le Symisoa et le Service Rivières et Chemins de Charlieu Belmont Communauté disposent d'un ancrage local important qui a facilité la mise en œuvre du contrat. Par ancrage local, on entend le niveau de visibilité, de compréhension de l'action, de réceptivité ou encore de crédibilité dont jouit une structure auprès des acteurs locaux (élus, riverains, associations locales, etc.) L'ancrage local se mesure notamment à l'accueil fait aux propositions d'intervention par les riverains et des cours d'eau ou à la demande spontanée qui émane d'eux.

L'ancrage local se décline différemment pour chacun des maîtres d'ouvrage :

- Le Symisoa est principalement connu sur les secteurs du bassin versant où il est intervenu. Dans ces secteurs, il est connu des personnes et acteurs directement concernés par son action. Par ailleurs, dans certaines zones localisées, son action n'est pas acceptée par quelques riverains de cours d'eau. **Cet ancrage local encore partiel est similaire à celui des syndicats de rivières**

intervenant sur des superficies (500 km²) et avec des antériorités (environ 15 ans) comparables. Cela tient à la spécificité de la mission de ces structures dont les actions sont à la fois géographiquement et thématiquement ciblées.

- Le Service Rivières et Chemins de Charlieu Belmont Communauté a pu développer **un maillage du territoire plus fort** à la fois du fait de sa superficie (60 km²) et d’une antériorité plus forte (plus de 20 ans). Dans ces conditions, il a été possible pour cette équipe d’entrer en relation avec la quasi-totalité des riverains concernés et de conquérir une adhésion à leur action. Cet ancrage, comme pour le Symisoa, reste centré sur les acteurs directement concernés par les cours d’eau par le biais de la riveraineté ou de l’activité de pêche.

Le contrat territorial Sornin Jarnossin a constitué, pour le Symisoa et pour le Service Rivières et Chemin de Charlieu Belmont Communauté, une possibilité d’asseoir davantage leur ancrage local. Sur le bassin versant du Sornin, le Symisoa a observé, sur la période de ce contrat, une augmentation des demandes spontanées de riverains pour obtenir des conseils, une aide en lien avec la gestion de la ripisylve ou réaliser des interventions dans les cours d’eau. Sur le bassin versant du Jarnossin, cet ancrage avait commencé à être acquis lors du précédent contrat.

■ Zoom sur la question du dialogue avec les riverains

Une part importante de l’ancrage territorial se joue au niveau de la relation avec les agriculteurs riverains des cours d’eau. Le dialogue est souvent complexe pour différentes raisons :

- La restauration de la ripisylve sur les bords des cours d’eau implique une évolution de la configuration des parcelles agricoles dans leur partie limitrophe avec le cours d’eau (clôture et végétalisation), ainsi que de l’accès au cours d’eau et des pratiques de pâturage/abreuvement.
- Le développement de la végétation sur les bords de cours d’eau peut aller à l’encontre des habitudes des riverains. La présence importante de ronciers à certaines phases de développement de la végétation est notamment peu appréciée/comprise. La question de la gestion de la végétation se pose, notamment au niveau de la clôture : modalités de l’entretien, rôle du syndicat et de l’exploitant, etc.
- Plus globalement, la gestion des exploitations agricoles est aujourd’hui complexe du fait de contraintes économiques, sociales, environnementales, etc. Cela implique une réceptivité et/ou des possibilités d’adaptation plus ou moins importantes de la part des exploitants face aux évolutions qui leurs sont proposées.

Ces différents éléments créent **un contexte nécessitant des précautions importantes sur les modalités de dialogue**. Ces précautions peuvent être difficiles à prendre ou non, vaines ou bénéfiques, en fonction des personnes et des configurations. **Cette vigilance sur le dialogue est partagée par les techniciens du Symisoa et de Charlieu-Belmont Communauté**. Des évolutions dans leurs pratiques et des apprentissages ont été réalisés depuis les premiers contrats de rivière. **Les retours** de la part des acteurs du territoire (dont les riverains) à ce sujet sont divers. Certains sont **positifs**, d’autres laissent comprendre que **cela doit rester un sujet d’attention pour les équipes**.

■ Zoom sur la communication/collaboration concernant l’entretien de la ripisylve

Le dialogue concernant l’entretien de la ripisylve restaurée est un sujet qui mérite une attention particulière dans l’analyse pour différentes raisons :

- Du fait des retours qui ont été faits par certains riverains à ce sujet, formulés le plus souvent sous forme de questions ;
- Du fait d’une perspective d’augmentation du linéaire de ripisylve restaurée à l’avenir (compte tenu des enjeux sur les bassins versants du Sornin et du Jarnossin) et, par conséquent, des besoins d’entretien qui vont en découler.

Les retours des riverains ayant participé au bilan sur la ripisylve restaurée et son entretien montrent que les questions concernent plusieurs points :

- La ripisylve en elle-même
- La nature et les modalités de l’entretien à réaliser
- Les rôles des riverains et des maîtres d’ouvrage du contrat dans l’entretien

Concernant la ripisylve, sa composition, son aspect, son évolution, son fonctionnement posent assez souvent question aux riverains. La présence importante de ronces à certains stades de son développement est quelque chose qui est considéré comme non satisfaisant, potentiellement à plusieurs niveaux :

- D’un point de vue esthétique : l’évolution de la végétation implantée étant très progressive, la distinction des étages de végétation (donnant davantage l’aspect d’une forêt), n’intervient qu’à moyen et long terme.
- D’un point de vue pratique : dans certaines configurations, le développement des ronces se fait au niveau de la clôture et l’entretien peut s’avérer difficile.

Pour ces raisons, **les effets positifs de cette ripisylve** en cours de reconstitution sur le fonctionnement du cours d’eau **sont généralement peu présents dans les perceptions des riverains.**

Concernant l’entretien, une majorité de riverains est, par conséquent, **en attente de davantage d’entretien** que ce qui est effectivement réalisé (notamment taille des ronciers, etc.) Les équipes techniques du Symisoa et du Service Rivières et Chemins de CBC sélectionnent leurs interventions en fonction des enjeux : les traversées urbaines, les linéaires aménagés lors des années précédentes mais également les situations dans lesquelles l’intervention du riverain seul est difficile (notamment sur les aménagements tels que les passerelles ou les passages à gué, en cas de chute d’un arbre de grande taille, etc.) Les équipes sont sollicitées de manière croissante par les riverains au fur et à mesure que les contrats de rivière et les structures qui les portent sont mieux connues. Leurs réponses dépassent généralement les situations citées précédemment dans une logique d’écoute des besoins, de constitution de liens de confiance avec les riverains et d’opportunité pour transmettre de l’information et des conseils sur la gestion de la ripisylve et la préservation des milieux. Globalement, **l’approche selon laquelle, en dehors des zones à enjeux, la non-intervention est préférable, semble encore globalement peu appropriée par les riverains.**

Malgré la signature d’une convention entre le maître d’ouvrage et le riverain, en amont de l’intervention, **des questions persistent chez certains riverains sur leurs responsabilités en matière d’entretien.** S’il est difficile de mesurer la part des riverains ayant un déficit de compréhension des rôles et responsabilités sur ce sujet, les retours recueillis lors du bilan justifient de considérer cette question. Plus précisément, les principaux points à creuser semblent être les suivants :

- Quels sont les problèmes posés par la ripisylve restaurée sur le fonctionnement de l’exploitation ? Les problèmes semblent principalement concerner la clôture et son entretien. Quelles contraintes se posent vis-à-vis de l’entretien de la clôture (temps, matériel, etc.) et quelles solutions existent face à ces contraintes ?
- Quels sont les rôles et responsabilités du riverain sur la zone située entre la clôture et le cours d’eau ? Quelles situations peuvent justifier son intervention ? Quelles situations demandent impérativement la mobilisation du syndicat ?

- Quels contenus et quels supports de communication mobiliser pour une diffusion à large échelle, facile d'accès, adaptée et régulière sur ces sujets afin que la question de l'entretien et de la préservation de la ripisylve soit mieux appropriée ?

La perspective d'une augmentation du linéaire de ripisylve restauré dans le cadre des contrats de rivière à venir repose globalement la question de la stratégie d'entretien. Comment assurer l'entretien nécessaire sur deux ou trois fois plus de linéaire, dans un contexte de diminution des possibilités de financements des moyens (humains et matériels) nécessaires ? Certains riverains ayant participé au bilan ont soulevé cette question ainsi que le fait qu'ils devaient logiquement pouvoir jouer un rôle. Cela renvoie à l'idée que les **exploitations agricoles puissent davantage intégrer**, dans leur fonctionnement, **la préservation de l'eau et des milieux aquatiques**. Cette intégration peut sembler difficile à concrétiser compte tenu d'un ensemble de paramètres, notamment les connaissances et les savoir-faire dont il faut disposer pour assurer un entretien adapté ainsi que le temps et les moyens nécessaires. Pourtant, il peut être nécessaire d'y travailler pour plusieurs raisons :

- Le renforcement de l'ancrage territorial et d'appropriation locale du contrat territorial
- La pertinence d'un partage des responsabilités dans la préservation des milieux
- La nécessité, plus générale, d'un accompagnement à l'évolution des pratiques et systèmes agricoles dans un contexte de changement climatique. Sur ce point, les projets et les recherches axés sur les évolutions des pratiques agricoles en vue d'une réduction des pollutions diffuses de l'eau expérimentent plusieurs leviers pour favoriser les changements : leviers coercitifs (réglementation), leviers incitatifs (aides), leviers structurants (développement de filières), etc. Les retours d'expérience montrent que les leviers coercitifs sont insuffisants, à eux seuls, pour susciter des changements durables. **En parallèle, il est nécessaire d'élaborer des solutions et des compromis intégrant les enjeux de l'agriculture et donnant des perspectives d'évolution aux exploitations agricoles** (à l'échelle de leur exploitation, de leur territoire, de la filière, etc.)

Ces différentes questions et réflexions pourraient être approfondies dans le cadre de la phase d'élaboration du prochain contrat territorial avec un ensemble d'acteurs concernés (équipes techniques, élus, quelques riverains, autres acteurs du monde agricole, etc.)

Une stratégie de concertation en cours de définition

Le recours à la concertation s'est fait de différentes manières et à différents moments de la mise en œuvre du contrat. Les approches du Service Rivières et Chemins de Charlieu Belmont Communauté en matière d'animation témoignent d'un intérêt pour la concertation et la co-construction. Au sein du Symisoa, la mise en œuvre du contrat territorial a également été l'occasion d'une réflexion approfondie sur la concertation. L'expérience de dialogue territorial sur le projet de restauration du Bézo à Charlieu en témoigne. Elle est analysée de manière détaillée à la fin de ce rapport.

Les échanges réalisés à ce sujet dans le cadre du bilan permettent de faire plusieurs constats :

- **Les efforts de concertation** réalisés dans le cadre de l'animation du contrat, plutôt à l'échelle du bassin versant, avec les collectivités membres ou dans le cadre de projets spécifiques **ont été appréciés des parties prenantes**. Les acteurs qui y ont participé ont, par ailleurs, souligné les capacités du Symisoa à avancer en concertation.
- L'expérience vécue par l'équipe du Symisoa en matière de dialogue territorial a suscité des réflexions internes. Les questions se sont posées en ces termes : quel intérêt de la concertation, dans quelles circonstances, avec quels objectifs, de quelle manière la conduire ? Les membres de

l'équipe ont des points de vue et des positionnements différents. Des éléments de stratégie, plus ou moins formalisés, se dessinent néanmoins à travers les réflexions de l'équipe. Les temps d'élaboration de grandes orientations stratégiques sont notamment considérés comme devant intégrer une part importante de concertation. Cela concerne l'élaboration d'un contrat territorial mais également d'autres démarches de construction d'une stratégie (Ex : adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique). Ces exercices de concertation, situés très en amont de l'action, sont considérés comme des leviers pouvant favoriser des consensus sur l'état des lieux sur l'eau et les milieux aquatiques et renforcer le syndicat dans sa capacité à mener les actions.

Plus globalement, **le recours à la concertation est une réflexion en cours**. Il mérite **d'être mûri** tant du point de vue d'une **stratégie globale** que du point de vue de la **méthode**.

Des articulations et des partenariats à développer

La construction d'articulations avec les politiques et projets territoriaux portés par les collectivités ainsi que de partenariats avec différentes structures locales a fait partie des efforts réalisés lors de la mise en œuvre du contrat territorial.

- A l'échelle bassin versant ou plus large, le contrat est entré en synergie avec le PAEC (dont les retombées sont peu significatives) et le Contrat Vert et Bleu Roannais (principalement à des fins de cofinancement). En dehors de ces deux exemples, les collaborations ont principalement concerné un partage d'information ou la participation à une réflexion. **Les collaborations structurantes dans le cadre desquels des politiques et démarches s'articulent ont été peu développées**. La restauration du Bézo à Charlieu va dans ce sens avec l'élaboration d'un ensemble de projets complémentaires à l'échelle de ville de Charlieu et proposés au fonds Leader par un collectif de porteurs de projet : mairie de Charlieu, MJC, SYMISOA (Voir détails dans le rapport d'évaluation). Cette logique pourrait être développée au regard de la multiplicité des secteurs et thématiques intégrant des enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques : aménagement du territoire, urbanisme, économie locale, agriculture, tourisme, cadre de vie et loisirs, santé publique, citoyenneté, etc. Différents services au sein de Charlieu Belmont Communauté ont montré, dans le cadre du bilan, leur intérêt à approfondir les collaborations avec le Symisoa autour des enjeux liés à l'eau (Service assainissement, PCAET).
- A l'échelle locale ou d'une action, l'animation sur le bassin versant du Jarnossin a intégré la collaboration avec les pêcheurs. Sur le bassin versant du Sornin, l'équipe s'interroge sur la pertinence de **renforcer les partenariats avec les acteurs de la chasse, de la pêche ou les chambres d'agriculture pour interagir de manière moins bilatérale avec les riverains**. Ce type d'approche paraît intéressant à développer dans le but de constituer des alliances locales pouvant faciliter la concrétisation des actions.

- **A retenir.**
 - *Le contrat territorial a été mis en œuvre sur la base d'une **bonne adéquation entre les moyens humains et la superficie du territoire** tant sur le Sornin que sur le Jarnossin.*
 - *Le contrat territorial Sornin Jarnossin fait référence pour la majorité des partenaires. Cette dimension exemplaire a été évoquée à plusieurs niveaux : efficacité, ambition technique, qualité des résultats, etc.*
 - *La perception d'une **action plus déployée sur des secteurs** du bassin versant que d'autres existe chez certains élus, depuis les origines de l'action sur le bassin versant du Sornin. Elle est en grande partie liée à **des dynamiques historiques, sociales ou territoriales qui dépassent le contrat territorial**. Une stratégie plus proactive prouvant l'équilibre de l'intervention peut être nécessaire.*
 - *Le Symisoa et le Service Rivières et Chemins de Charlieu Belmont Communauté jouissent d'un **ancrage territorial fort acquis avec le temps**. L'ancrage du Symisoa est encore partiel du fait de la superficie du territoire et d'antériorité de son action. L'augmentation des interactions/sollicitations de riverains dans le cadre de ce contrat montrent qu'il s'est significativement amélioré. Celui du Service Rivières de CBC est plus homogène.*
 - *Une part importante de l'ancrage territorial se joue au niveau de **la relation avec les agriculteurs riverains des cours d'eau**. D'importantes précautions doivent être prises par les techniciens du Symisoa et de Charlieu-Belmont Communauté dans le dialogue. **Des évolutions dans leurs pratiques et des apprentissages ont été réalisés** depuis les premiers contrats de rivière. Les retours de la part des acteurs du territoire (dont les riverains) à ce sujet sont divers, laissant comprendre que **cela reste un enjeu**.*
 - *La mise en œuvre du contrat territorial a intégré des temps de concertation à différents niveaux. Cela s'inscrit notamment dans **une logique de développement de la concertation** au sein de la stratégie globale du Symisoa. Cette logique est **pertinente au regard des enjeux du territoire** (changement climatique, travaux complexes de restauration, etc.). La stratégie de concertation mérite d'être murie et approfondie.*
 - *Les articulations entre le contrat et d'autres démarches territoriales ont été développées. Elles répondent bien à **la nécessité de construire des synergies en vue d'une plus grande efficacité globale de l'action publique locale**. Cette logique mérite d'être davantage déployée.*
-

3.4 Une communication diversifiée à renforcer

3.4.1 Description

Une pluralité de modalités de communication

La mise en œuvre du contrat territorial a inclus une communication diversifiée en termes d'objectifs, de cibles et de supports. Cette communication a été réalisée par le Symisoa pour le compte des deux maîtres d'ouvrage du contrat. On peut lister 5 catégories d'actions de communication :

- ✓ **Une communication générale** sur la mise en œuvre du contrat et sur ses maîtres d'ouvrages
- ✓ **La sensibilisation** en milieu scolaire
- ✓ **Une communication technique** destinée à transmettre des connaissances et des techniques
- ✓ **La communication ciblée** sur un projet ou un sujet avec un objectif précis
- ✓ **L'information** sur les enjeux de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

■ La communication générale

La communication générale sur le contrat territorial et sur les activités de ses maîtres d'ouvrages a été assurée par plusieurs canaux :

- Un bulletin annuel intitulé « **Au fil de l'eau** ». Il s'agit d'un document de 4 pages destiné à communiquer sur la mise en œuvre du contrat territorial. Il est organisé en 4 parties : (1) un éditorial du président du syndicat, (2) une partie dédiée aux actions du contrat territorial réalisées sur les bassins versants du Sornin et du Jarnossin, (3) une partie dédiée aux actions prévues pour l'année à venir et (4) une dernière partie centrée sur les actions de sensibilisation. Il est conçu dans le respect de la charte graphique du contrat de rivière Sornin Jarnossin et comporte un nombre important de photos (y compris avant/après travaux) et d'illustrations.
- Les **sites internet** du Symisoa et de Charlieu Belmont Communauté. Le site internet de CBC comporte une page dédiée à l'action sur les cours d'eau et au contrat territorial. Le site internet du Symisoa présente le syndicat, son territoire, son fonctionnement, son action, etc. Il comporte également un ensemble d'informations sur le contrat territorial ainsi que des actualités permettant de connaître les actions en cours. Des vidéos sur certaines actions sont également postées pour donner à voir comment sont réalisées les actions dans les cours d'eau (effacement du seuil les Charmières).
- La participation à **des événements et foires**. Le contrat territorial a également été visible lors de certains événements locaux tels que la Fête du Bois à Chauffailles, la foire de Saint-Christophe en Brionnais ou la foire de Charlieu. Le Symisoa dispose de supports de communication adaptés à ces modalités de communication (panneaux, kakémono) et permettant de donner à voir les actions menées sur le territoire.

■ La sensibilisation

La sensibilisation est une autre forme de communication développée dans le cadre du contrat territorial. Le dialogue avec les riverains des cours d'eau décrits dans la partie portant sur l'animation (partie 3.3)

renvoie à **de nombreux temps de sensibilisation des riverains** sur les enjeux de préservation de l'eau et des milieux aquatiques, et plus précisément sur les pratiques autour des cours d'eau. Chaque rencontre dans le cadre des interventions réalisées par les équipes techniques du Symisoa et de Charlieu Belmont Communauté sont des occasions de transmettre de l'information et des conseils.

Par ailleurs, un programme de sensibilisation spécifiquement dédié à un **public scolaire** (primaire) a également été mis en œuvre dans un **objectif de transmission de connaissances** sur l'eau et le fonctionnement des milieux aquatiques ainsi que d'évolution des perceptions et pratiques vers davantage de **préservation**.

Ce volet sensibilisation du contrat territorial a été mis en œuvre dans le cadre **partenariat avec un groupement d'associations** intervenant sur la thématique de la protection de l'environnement : Fédérations de Pêche de la Loire et du Rhône, Fédérations Chasse de la Loire et du Rhône, association Oasis Jardin de Cocagne. Il a été structuré par un **programme commun d'animations** proposé aux établissements scolaires primaires publics du territoire. Au total, il a permis de toucher près de 2500 élève sur la durée de mise en œuvre du contrat.

Sensibilisation sur l'eau et les milieux aquatiques en école primaire					
	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	Total
Nombre élèves	854	294	650	639	2437
Nombre de classes	39	14	30	32	115

Figure 9 Nombre d'élèves et de classes ayant bénéficié d'une intervention dans le cadre du contrat territorial

Les animations proposées étaient organisées en 3 thématiques :

- Mieux connaître nos rivières et le cycle de l'eau
- Découvrir la biodiversité associée
- Apprendre à se passer des pesticides pour protéger notre santé et la nature

Pour chacune de ces thématiques, plusieurs animations ont été proposées composant un total de 16 à 17 animations au choix, selon les années. Les animations se sont faites autour d'une activité en classe (réalisation d'une fresque, reconstitution d'un milieu, réalisation du carnet de santé d'une rivière, exercices ludiques) ou sur le site d'un milieu aquatique (réalisation d'une pêche, recherche de traces d'animaux, inventaires, etc.). Les animations ont mobilisé différents supports, matériels et outils pédagogiques.

■ La communication technique

La communication technique est destinée à transmettre des connaissances techniques en lien avec la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à différents publics. Deux actions de communication technique ont été réalisées dans le cadre du contrat territorial :

- Elaboration et diffusion d'un **guide technique** intitulé « **Mise en défens de nos rivières** » à destination des riverains des cours d'eau (décembre 2018)
- Elaboration et diffusion d'un **guide technique** intitulé « **Aménager son jardin d'agrément au naturel** » à destination de particuliers, d'aménageurs ou de bailleurs sociaux (décembre 2020)

Ces guides comportent (1) un ensemble de constats sur les milieux aquatiques justifiant l'importance d'adapter certaines pratiques ; (2) des informations sur les techniques proposées sous forme de fiches techniques ou de pages thématiques, incluant des schémas, des photos, des encadrés, etc., (3) des ressources complémentaires pour aller plus loin. Ils sont conçus pour être appropriables facilement par les

publics ciblés (sans nécessité d'une formation) et mis en page, selon charte graphique contrat de rivière Sornin Jarnossin, afin d'être attrayants et facile d'utilisation.

■ La communication ciblée

Certaines actions de communication ont été menées afin de répondre à un objectif précis. Elles ont fait l'objet d'un support de communication spécifique et ont été menées de manière ponctuelle. Ce type de communication a pris différentes formes :

- **La communication à destination des élus** (Ex : en 2020, une communication aux nouveaux élus afin qu'ils prennent connaissance du rôle de délégué au sein du syndicat)
- **La communication spécifique sur un projet** (Ex : des panneaux d'information installés sur les sites où des interventions ont été réalisées ; une opération de communication sur le marché de Charlieu au sujet de l'aménagement d'un sentier d'éco interprétation le long du Bézo à Charlieu, en 2021 ;

■ L'information sur les enjeux eau et milieux aquatiques

Une partie de la communication a été réalisée sous forme de transmission d'un ensemble d'informations sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques. Cette communication était destinée à permettre au grand public d'acquérir ou de renforcer ses connaissances sur cette thématique. Cela a été réalisé de différentes manières :

- **Deux conférences thématiques** sur (1) les pesticides et la santé, (2) la faune patrimoniale du bassin versant du Sornin
- **10 émissions de radio** diffusées localement (Radio Cactus) sur les thématiques de l'eau et des rivières

Une opération de communication sur l'utilisation des pesticides

Dans le cadre du contrat territorial, le Symisoa a mené opération spécifique d'accompagnement à l'arrêt de l'utilisation des pesticides. Cette opération a comporté plusieurs actions complémentaires destinées à différents publics :

- **Sensibilisation et accompagnement des communes** (élus et services techniques)
 - Soirée d'information et d'échanges pour les élus à La Clayette « ma commune à l'heure du zéro-phyto »
 - Impression et prêt aux communes de l'exposition « ma commune sans pesticide » (Charlieu, Chauffailles, La Clayette)
 - Impression du guide « mon potager sans pesticide » diffusé dans les mairies
 - Audit de 4 communes candidates au label « commune sans pesticide » (en binôme avec la FRAPNA) et 3 communes labellisées (Charlieu, Chandon et St Denis de Cabanne)
 - Formation pour les agents communaux « Entretien un cimetière sans pesticides » (en collaboration avec le CNFPT)
 - Soirée 'Vers des cimetières sans pesticides' à Charlieu
 - Accompagnement de 4 communes pour des projets de végétalisation de cimetière : St Edmond, St Martin de Lixy, Ligny en Brionnais et Vauban
- **Sensibilisation du grand public**

- Soirées d’information (à Belmont, Charlieu, Ligny en Brionnais et Varennes sous Dun) sur le thème ‘jardiner sans pesticide’ animées par la FRAPNA ou NATURAMA
- Ateliers de jardinage « Connaitre et soigner son sol », « Concevoir et aménager son potager bio », « Purins et potions pour soigner son jardin » et « Entretenir une mare pour favoriser la biodiversité, auxiliaire du jardinier »
- Préparation d’un guide pour les particuliers « zéro phyto et biodiversité » en partenariat avec FNE Loire
- Impression et diffusion de la plaquette ‘Jardine au fil des saisons’
- 2 ateliers de jardinage Terre Vivante

Une visibilité dans la presse locale

Entre 2017 et 2022, 13 articles de presse en lien avec les actions menées dans le cadre du contrat territorial Sornin Jarnossin sont parus dans la presse locale. Les journaux concernés sont : Le Pays, le Journal de Saône et Loire et Le Progrès. Les articles portent les résultats du suivi piscicole mené par la Fédération de Pêche sur le bassin versant du Sornin, des travaux réalisés dans certains cours d’eau (Le Botoret, le Sornin, le Jarnossin, le Bézo, l’Aaron), les interventions dans les écoles primaires pour sensibiliser les élèves sur les milieux aquatiques. En Août 2018, un article dans Le Progrès a également médiatisé les 10 ans de création du Symisoa et partagé des informations sur la mise en œuvre du contrat territorial Sornin Jarnossin 2017-2022 par le biais d’une interview du président et de la directrice du syndicat.

3.4.2 Point de vue des acteurs

Elus du territoire

- Selon les élus ayant participé aux ateliers de bilan, la communication sur le contrat territorial n’est pas assez largement diffusée. Elle n’atteint pas les élus communaux. Elle n’atteint pas non plus le grand public. Il leur semble important de mettre l’accent sur cette diffusion (bulletins municipaux, interventions au sein des conseils municipaux, etc.)
« *Les supports de communication existent mais le commun des mortels ne connaît pas le contrat territorial ni le Symisoa, notamment dans le département du Rhône. Le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais a, par exemple, élaboré une stratégie de communication qui a permis un petit mieux à ce niveau.* »
- La sensibilisation en milieu scolaire est considérée comme une démarche très pertinente par les élus pour susciter un changement dans les pratiques relatives à l’eau et aux milieux aquatiques.
« *Les enfants éduquent leurs parents.* » Pour certains, une sensibilisation visant les plus jeunes est insuffisante compte tenu de l’urgence du changement climatique.

Monde agricole

- Les exploitants agricoles ayant participé au bilan se sont également prononcés en faveur d’une sensibilisation de différents publics sur la qualité de l’eau. « *Tout le monde ne connaît pas*

forcément ou ne respecte pas nécessairement la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires. » Les impacts de certaines « pratiques alternatives » peuvent également avoir des impacts négatifs sur la qualité de l'eau.

Monde de l'environnement

- La Fédération de Pêche du Rhône a souligné l'absence de visibilité du contrat territorial sur son territoire. Son représentant s'est étonné d'une absence de « visibilité digitale » pourtant aujourd'hui très largement utilisée, y compris par les syndicats de rivière.
- La Fédération de Pêche de Saône et Loire a salué l'existence d'un site internet actualisé régulièrement. Selon son représentant, il semble moins évident pour un syndicat de rivière d'être actif sur les réseaux sociaux que pour des Fédérations de Pêche qui diffusent de nombreuses informations à leurs membres via ce canal.

Etablissements scolaires concernés par la sensibilisation

Les rapports réalisés par le groupement d'intervenants en sensibilisation scolaire relatent les retours des enseignants sur les 4 années de mise en œuvre du contrat. Ils peuvent résumés ainsi :

- Une satisfaction globale sur la manière dont ont été conduites les séances de sensibilisation auprès des élèves ;
- Des avis positifs sur les différents indicateurs suivants : pertinence par rapport aux objectifs, pertinence des méthodes, approches et outils utilisés, actions concrètes mises en œuvre et valorisation du projet, complémentarité des partenaires, connaissances, capacités et attitudes acquises par les élèves ;
- Un point fort dans le fait que les animations se basent sur la mobilisation des élèves dans le cadre d'activités qui les rendent « acteurs » de la préservation des milieux ;
- Le regret d'une majorité d'enseignants par rapport à un nombre de séances de sensibilisation réduit au regard de l'importance du sujet et de l'intérêt des élèves ;
- Le souhait d'un ensemble d'enseignants de conduire des projets de plus long terme sur cette thématique au sein de leurs classes.

Partenaires institutionnels

- Certains partenaires institutionnels ont témoigné d'une connaissance du travail de communication réalisé dans le cadre du contrat territorial. D'autres non. Une majorité d'entre eux ne sont pas destinataires de la lettre d'information annuelle.
- Le Conseil départemental de la Loire a souligné que le Contrat Vert et Bleu a centré son volet de sensibilisation sur la biodiversité en complémentarité des contrats de rivières travaillant sur les eau et milieux aquatiques. Une stratégie pertinente aurait pu être de le mobiliser également cet outil sur la thématique eau afin de d'augmenter les moyens disponibles au niveau des contrats de rivière et disposer d'une capacité de sensibilisation plus importante (scolaire et autres publics).

Maîtres d'ouvrage du contrat territorial

- Les élus du Symisoa et de Charlieu Belmont Communauté ont partagé des points de vue favorables au renforcement des actions de communication avec plusieurs objectifs :
 - Mieux informer les élus communaux des actions du contrat territorial. « *La transmission de l'information par le biais des délégués n'est pas suffisante.* » ;
 - Mieux communiquer sur les travaux afin de donner à voir les résultats obtenus du fait des investissements financiers consentis par les collectivités ;
 - Mieux communiquer à destination du grand public sur les cours d'eau et le travail du syndicat, notamment pour faire évoluer les perceptions générales (faible intérêt pour les cours d'eau « *qui sont là, parce qu'ils sont là.* »
- Les équipes techniques du Symisoa et de Charlieu Belmont Communauté ont partagé leur souhait de renforcer, à l'avenir, le travail de communication qui devrait constituer un axe central de l'action sur le bassin versant mais qui ne dispose pas des moyens nécessaires (ressources humaines et compétences) pour le faire.

3.4.3 Analyse évaluative

Un effort de communication significatif au regard des moyens

Les différentes actions de communication réalisées dans le cadre du contrat territorial témoignent d'un investissement sur cet axe. Plusieurs caractéristiques se dégagent :

- **Une variété de modalités de communication touchant différents publics** y compris le grand public (lettre d'info, site internet, vidéo, panneaux, émissions radio, conférences, sensibilisation scolaire, présence sur les foires, etc.) ;
- Une **variété d'objectifs** depuis l'information jusqu'à la sensibilisation, en passant par des communications plus ou ciblées, et plus ou moins techniques ;
- **Un travail sur la dimension visuelle** avec le recours à une charte graphique renforçant l'esthétique des communications et l'homogénéité de leur présentation.

La communication sur l'usage des pesticides a été particulièrement développée et diversifiée.

Ces constats révèlent que **des compétences et une capacité d'action en matière de communication ont été déployées** dans le cadre de ce contrat **en dépit** du fait que les **équipes soient essentiellement dimensionnées** (en termes de moyens et de compétences) **pour le pilotage du contrat et la conduite des opérations de terrain au niveau des milieux aquatiques**. Cela a été permis par la structuration de l'équipe (Voir partie animation 2.3) et la complémentarité de ses membres.

Zooms sur les guides techniques

Les guides techniques constituent des supports travaillés comportant un ensemble d'informations techniques présentées de manière à être largement accessibles. Ils sont une modalité de communication largement développée par le Symisoa qui compte plusieurs guides réalisés depuis 2008. Bien qu'il soit difficile de mesurer la visibilité et l'appropriation de ces guides sur le territoire, les retours recueillis dans le

cadre du bilan montrent que sont des outils de communication connus et appréciés d'un ensemble d'acteurs. Les deux guides produits dans le cadre du contrat présentent un contenu et une mise en forme de qualité. « Aménager son jardin d'agrément au naturel » est un guide complet intégrant un ensemble d'informations pertinentes (objectifs du guide, réglementation, grands principes de l'aménagement d'un jardin d'agrément au naturel, schémas facilitant la compréhension, structuration claire avec une double page dédiée à chaque espace du jardin, fiches techniques faciles d'accès, etc.) « Mise en défens de nos rivières » est moins clair sur son objectif : s'agit-il d'explicitier les techniques utilisées dans le cadre du contrat pour la mise en défens des cours d'eau ou d'encourager les riverains des cours d'eau à réaliser eux-mêmes cette mise en défens ? Cette question renvoie à la stratégie d'animation à l'échelle individuelle (Voir partie animation 2.3) et de la question de l'entretien de la ripisylve restaurée (Voir rapport d'évaluation). Par ailleurs, les retours des exploitants agricoles ayant participé aux ateliers de bilans montrent qu'une information sur la réglementation et sur les rôles et responsabilités des parties prenantes de la gestion des cours d'eau (rôles du syndicat, rôle du riverain, rôle de l'Etat) aurait également été nécessaire dans ce support.

Une communication de qualité mais insuffisante au regard des enjeux

Les retours des participants au bilan témoignent d'une communication de qualité mais insuffisante. Le contrat fait l'objet d'une **visibilité partielle** notamment **au niveau communal** et **au niveau du grand public**. La communication réalisée ne relève pas d'une **stratégie à part entière destinée à l'évolution des connaissances et des pratiques** relatives à l'eau et aux milieux aquatiques sur le bassin versant. Ce constat ne fait pas un bilan négatif de la communication réalisée dans le cadre du contrat compte tenu des moyens qui y étaient dédiés. Il rappelle que la communication constitue généralement un volet marginal des contrats territoriaux. Il appelle au déploiement d'une stratégie de communication plus importante à l'avenir, intégrant la formulation d'objectifs précis, la mobilisation de moyens adaptés (ressources humaines, compétences) et l'intégration d'un objectif de prise de conscience et de changement de pratiques du grand public vis-à-vis de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

-
- **A retenir.**
 - *Un effort de communication significatif a été réalisé dans le cadre du contrat au regard des moyens. Il a débouché sur une **variété de productions de qualité adaptées à différents publics**. Pour autant, le volet communication du contrat est resté **un volet marginal** du contrat permettant une **visibilité partielle** et ayant un impact encore limité.*
-

4 POINTS DE VUE D'ACTEURS DU TERRITOIRE

4.1 Points de vue généraux

Elus des collectivités

- Les élus du territoire ont un point de vue positif sur la mise en œuvre globale du contrat. Certains avis expriment cela de manière claire : « *Un contrat rondement mené, sans faille, sans rature.* »

Monde de la préservation de l'environnement

- Les Fédérations de pêche du territoire ont confirmé leur adhésion à la stratégie contrat territorial. Les efforts sont portés sur les « *vraies priorités* » du territoire. Elles ont également abondé dans le sens d'un contrat efficacement conduit. « *C'est un contrat qu'on aime bien car il est mis en œuvre de manière structurée* ».

Partenaires institutionnels

- Selon l'agence de l'eau Loire Bretagne, le contrat a été bien mené. La stratégie globale du contrat est pertinente et cohérente au regard des pressions exercées sur l'eau et les milieux aquatiques sur ce territoire. Le taux de réalisation financière est intéressant.
- Les autres partenaires institutionnels (Conseil départemental, Région, DDT) confirment l'efficacité avec laquelle le contrat a été conduit. Des différences d'approche sont perçues par ces partenaires entre Charlieu Belmont Communauté (« *approche plutôt classique* ») et le Symisoa (« *structure audacieuse, pas uniquement centrée sur des actions de terrain mais développant études et réflexions stratégiques* »).
- Selon la DDT de la Saône et Loire, le taux de réalisation sur le bassin versant du Sornin est plus élevé que sur les autres territoires de ce département. « *Les choses avancent plus vite qu'ailleurs* ».

4.2 Points de vue sur le volet A : qualité des eaux

Elus des collectivités

- Bien que les données sur l'évolution de la qualité de l'eau sur le territoire ne soient pas connues, les élus ayant participé au bilan ont le sentiment que les tendances sur la qualité des eaux sont positives du fait des améliorations qui ont été apportées au fonctionnement des stations d'épuration sur les dernières années.

- Les appuis et conseils apportés par le Symisoa dans le cadre des projets de réhabilitation des stations d'épuration sont appréciés. L'accompagnement des collectivités sur les usages des pesticides l'est également, notamment sur l'entretien des cimetières (plans de désherbage, veilles techniques, information, etc.) Ces appuis sur les pollutions domestiques et pesticides sont jugés pertinents, adaptés et répondent aux besoins des collectivités (bonne réactivité). Ce rôle de veille, d'alerte, d'information et d'accompagnement des collectivités réalisé par le syndicat est considéré comme justifié. « *Le Symisoa est toujours de bon conseil.* »
- La visibilité des actions du contrat territorial sur les pollutions domestiques et les pollutions par les pesticides est inégale chez les élus communaux. Les nouveaux élus communaux n'ont pas tous connaissance de ce type d'appui.

Monde agricole

- Les acteurs du monde agricole ayant participé au bilan sont également preneurs de davantage d'information sur la qualité de l'eau et supposent une dégradation du fait du changement climatique et de la diminution de la ressource en eau dans les milieux.
- Les acteurs de Saône et Loire, notamment la Chambre d'agriculture, ont signalé l'identification récente de pics de pollution par les nitrates dans la partie Ouest du département, bien que les pratiques d'élevage soient principalement extensives. Ils ont souligné la participation active du Symisoa dans les démarches de recherche en cours sur cette question.

Monde de la préservation de l'environnement

- Les acteurs ayant participé au bilan seraient intéressés par davantage d'information sur la qualité de l'eau.
- Le suivi piscicole réalisé par la Fédération de Pêche de Saône et Loire ne montre pas d'amélioration significative. La thermie des cours d'eau est en hausse et constitue un élément déterminant de la qualité.

Partenaires institutionnels

- Pour l'agence de l'eau Loire Bretagne, la stratégie qualité de l'eau de ce contrat territoriale est pertinente au regard des enjeux. Il est cependant important de bien suivre les évolutions des impacts de l'activité agricole sur le territoire afin d'adapter, si besoin, cette stratégie à l'avenir.
- Selon la DDT du Rhône, le rôle de suivi et d'incitation auprès des collectivités sur les pollutions domestiques a été bien assuré dans le cadre du contrat territorial. Il reste d'importants travaux à réaliser sur certaines stations d'épuration. L'inscription de ces objectifs dans le contrat territorial aurait constitué une forme d'engagement des collectivités à les conduire. Par ailleurs, cela permet, éventuellement de prétendre à d'autres aides financières que celles de l'agence de l'eau.
- Selon le Conseil départemental de Saône et Loire, le travail sur les pollutions domestiques mené dans le cadre du contrat permet un lien entre le Symisoa et les communes. « *Les communes trouvent une porte d'entrée au niveau de la structure.* » L'appui assuré par le Symisoa dépasse parfois son rôle mais il est nécessaire et apprécié.

- Selon la DDT de la Loire, l'accompagnement des collectivités assuré dans le cadre du contrat territorial sur les questions d'assainissement est d'autant plus pertinent auprès des communes responsables de petites stations d'épuration (veille, sensibilisation des élus, suivi de l'impact sur le cours d'eau, etc.)
- Selon les acteurs institutionnels, sur le territoire du bassin versant Sornin Jarnossin, les pollutions concernent peu le secteur agricole. Il est cependant pertinent que le contrat territorial ait intégré ces problématiques. Cela permet d'assurer une veille sur certaines pollutions, y compris ponctuelles et sur leur évolution (cf. apparition de pics de pollution au nitrate dans le département de Saône et Loire).

4.3 Points de vue sur le volet B : aménagement et gestion des milieux, inondations, gestion quantitative et valorisation

Elus des collectivités

- Pour les élus des intercommunalités ayant participé au bilan, le travail réalisé dans le cadre du volet B est de qualité. Il a été déroulé « *sans faille* », « *de manière carrée* » et « *sans grain de sable* ». D'une manière générale, les maîtres d'ouvrage du contrat constituent, selon eux, une référence pour le territoire sur la thématique des cours d'eau. Les élus communaux ayant participé au bilan ont, pour partie seulement, connaissance du travail réalisé. Les élus informés expliquent les bons résultats du contrat par le professionnalisme des équipes techniques mobilisées. Les élus du Symisoa ont constaté que l'équipe technique du syndicat et celle de Charlieu Belmont Communauté consentent à effectuer un travail long et difficile sur les cours d'eau. Ils observent un important investissement en termes de dialogue afin de convaincre les riverains et de lever les réticences.
- La question de l'entretien de la ripisylve restaurée dans le cadre du contrat a été soulevée. Selon les élus, il est nécessaire et les riverains doivent y contribuer. Cependant, cela reste difficile/impossible à réaliser pour les exploitants agricoles du fait du coût que cela représente (temps, matériel).
- La stratégie en matière de continuité écologique a également été discutée : est-il pertinent d'effacer la totalité des seuils du fait que cela élimine toutes les possibilités de maintenir une profondeur d'eau pour les poissons dans les cours d'en période de sécheresse ?
- Les élus du territoire ayant participé au bilan se sont majoritairement prononcés en faveur de la protection des zones humides et d'une nécessité de mener des actions en lien avec les services urbanisme des collectivités. Selon les élus du Symisoa, le PAEC a constitué un mauvais outil du fait du travail important de mise en place puis de l'impossibilité de répondre à une bonne partie des demandes, faute de financements. Cela a pu nuire à la crédibilité du contrat territorial et voire Symisoa.

Monde agricole

- Concernant la mise en défens du cours d'eau et la mise en place d'abreuvoirs, les exploitants agricoles riverains des cours d'eau du bassin versant Sornin Jarnossin qui ont participé au bilan ont témoigné d'un travail de qualité. Certains ont parlé d'un travail « *remarquable* » et adaptés aux contraintes de l'activité agricole.
- Ils ont également partagé un ensemble d'interrogations sur l'entretien de la ripisylve restaurée. Selon eux, l'entretien (ou l'absence d'entretien) réalisé par le Symisoa sur les zones mises en défens a pour conséquence qu'elles deviennent des « *friches* » dans lesquelles les jeunes arbres peuvent avoir du mal à se développer et qui envahissent également les clôtures. Ainsi, ils se sont interrogés sur les rôles des collectivités via le contrat de rivière et leurs rôles en tant que riverains. Ils ont constaté un écart entre le linéaire à entretenir et les moyens du Symisoa et Charlieu Belmont Communauté pour réaliser cet entretien. Leurs questions portent sur les éléments suivants : qu'est-on tenu de faire en tant que riverain ? qu'a-t-on le droit de faire ? comment le faire ?
- Concernant la préservation des zones humides, la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire a partagé son point de vue sur le PAEC Sornin Brionnais et les Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) qui y étaient dédiées. Selon son représentant, le PAEC a suscité d'importantes déceptions chez les exploitants agricoles qui y ont accordé un intérêt et se sont engagés dans une démarche de préservation de leurs mares. Le fait qu'un certain nombre d'entre eux n'ait pu bénéficier de l'aide financière prévue pour soutenir les évolutions de pratiques peut avoir un effet néfaste sur les milieux avec un retour ou une accentuation des anciennes pratiques. Le processus de mise en place du PAEC, et notamment les temps de sensibilisation et de formation, a toutefois eu des effets positifs. Cela a permis aux agriculteurs de prendre conscience et de comprendre un ensemble d'éléments relatifs à la préservation des zones humides.
- Plusieurs exploitants agricoles ayant participé au bilan ont souligné l'importance de l'entretien des zones humides afin d'éviter que ces milieux se referment, soient impraticables pour le bétail et perdent, finalement, leur nature de zone humide. Certains bénéficiaires des MAEC ont rappelé l'intérêt de ces aides pour faciliter leur bonne gestion et regretté que le dispositif ne se poursuive pas dans le temps. Ils ont toutefois signalé leur difficulté à respecter certaines contraintes telles que les dates d'entrées et de sortie du troupeau sur les parcelles concernées.

Monde de la préservation de l'environnement

- Les acteurs de l'environnement, et notamment les Fédération de Pêche partenaires, ont partagé un point de vue positif sur la stratégie et les réalisations du volet B du contrat territorial. Selon la Fédération de pêche de Saône et Loire, le travail est d'une « *grande efficacité* » à la fois en termes de qualité et de quantité.
- Sur la restauration de la ripisylve, la Fédération de pêche de la Saône et Loire a mis en évidence des « *résultats remarquables* » avec « *une épaisseur de plantation intelligemment positionnée et diversifiée* ». Son représentant a cependant regretté la non-priorisation des petits affluents des cours principaux dans les documents cadres qui concernent ce territoire et dans la politique de financement de l'agence de l'eau. Ces cours d'eau déterminent la thermie des cours d'eau principaux, et par conséquent de la qualité des eaux. La Fédération de pêche du Rhône a souligné la pertinence des actions menées avec les acteurs forestiers sur les résineux du Vallon du Sornin.

- La Fédération de pêche de la Saône et Loire a également insisté sur « *la capacité très importante* » du Symisoa à mener des actions de qualité en termes de continuité. Selon son représentant, il est souvent difficile d’anticiper la manière dont la rivière va « *réagir* » à l’intervention. Parfois, ces interventions donnent des résultats mitigés, ce qui n’est pas le cas des interventions réalisées par le Symisoa. Selon lui, le technicien de rivière du syndicat dispose d’une grande expérience conduisant à des résultats de qualité et durables sur l’ensemble des interventions.

Partenaires institutionnels

- Les partenaires institutionnels s’accordent sur le fait que le volet B du contrat territorial a été mis en œuvre avec une logique ambitieuse et qu’il aboutit à de « *très bons résultats* » (ripisylve et continuité écologique).
- Selon le Conseil départemental de Saône et Loire, le travail sur les cours d’eau est fait « *dans les règles de l’art* ». Au niveau de la Région Bourgogne Franche Comté, la question est posée d’une possibilité d’accélérer le rythme de restauration de la ripisylve afin de répondre à l’urgence climatique : quels leviers ? recourir à des prestataires ? Se fixer des objectifs en termes de linéaire et de temps semble nécessaire, selon son représentant.
- Concernant la continuité écologique, l’efficacité de l’approche développée dans le cadre du contrat territorial a été soulignée par différents partenaires institutionnels. Pour la DDT de la Saône et Loire, plusieurs éléments de cette approche sont particulièrement pertinents : l’engagement préalable des propriétaires avant inscription de l’action au contrat, l’accompagnement complet (technique et financier), la conduite de l’opération en régie avec une efficacité dans la négociation avec les propriétaires et une qualité de la réalisation finale et une dimension intégrée incluant continuité, mise en défens, restauration de la ripisylve, etc. Pour le Conseil départemental de la Loire, le Contrat Vert et Bleu Roannais a peu apporté au contrat territorial en dehors de co-financements
- Sur la thématique des zones humides, les bassins versant du Sornin et du Jarnossin disposent maintenant d’une connaissance suffisante pour permettre un passage à l’action. La DDT du Rhône appelle à des actions ambitieuses telles que la recréation ou la restauration de zones humides (bien que le Programme de Mesures du Sdage ne mette pas l’accent sur les zones humides sur ce territoire). La DDT de la Loire appelle également à la mise en place d’un plan de gestion des zones humides à l’échelle des bassins versants afin de prioriser des actions. Pour le Conseil départemental de la Loire, l’investissement dans le PAEC Roannais et le développement de MAEC destinées à faire évoluer les pratiques agricoles sur les zones humides aboutit à un « *résultat négatif en termes de rapport entre temps de travail consacré et nombre d’exploitations ayant contractualisé* ».
- La gestion quantitative de la ressource en eau est perçue par ces différents partenaires comme une question incontournable sur laquelle l’intervention du Symisoa est légitime. Selon eux, cette thématique a été seulement « *touchée du doigt* » dans le cadre du contrat territorial. Pour l’Agence de l’Eau Loire Bretagne, de gros enjeux existent sur ce territoire du niveau du secteur agricole. Le bassin versant du Sornin Jarnossin étant principalement concerné par l’élevage, il sera probablement possible d’aller plus loin sur cette question que sur les territoires de grandes cultures céréalières. La Région Bourgogne-Franche-Comté encourage ce territoire à s’intéresser aux outils tels que le Projet de territoire pour la gestion de l’eau (PTGE). Pour la DDT du Rhône, ce territoire doit monter en puissance sur cette thématique où « *tout est à faire* » notamment du fait de l’absence de Sage et d’une connaissance encore faible de la problématique (besoins, ressources,

pratiques, présence de retenues, etc.). Pour le Conseil départemental de Saône et Loire, les liens entre le Symisoa et l'étude adéquation besoins/ressources portée à l'échelle du département sont déjà bien installés.

4.4 Points de vue sur le volet C

Les points de vue sur ce volet sont développés dans le cadre du bilan-évaluation du fonctionnement du contrat territorial (Voir partie 3)

5 FOCUS : ANALYSE DU DIALOGUE TERRITORIAL SUR LE PROJET BEZO

5.1 Cadrage

Cette analyse s'inscrit dans le cadre de l'étude Bilan, évaluation et prospective du contrat territorial Sornin-Jarnossin (2017-2022). Elle concerne une démarche spécifique réalisée par le Symisoa dans le cadre de ce contrat : un **dialogue territorial** autour **du projet de mise en recul de la digue, de restauration du Bézo et de création d'un sentier découverte à Charlieu**.

Cette démarche relève **d'une volonté du Symisoa de développer la pratique de la concertation et du dialogue territorial dans le cadre de son action**. Elle a constitué une première expérience de cet ordre pour le syndicat.

L'analyse spécifique de cette démarche dans le cadre du processus de bilan du contrat est destinée à **permettre une prise de recul et tirer quelques enseignements pour la suite**. Elle s'appuie sur un ensemble d'informations collectées auprès de différentes parties prenantes :

- Une vingtaine d'entretiens ont été réalisés en direct, en visio ou sur le site du projet. (Voir liste des personnes concernées en annexe)
- Le projet a également été discuté lors des ateliers de bilan réalisés en octobre 2022 dans le cadre de l'étude.

5.2 Eléments de contexte

Le site de restauration du Bézo à Charlieu

Le site concerné par le projet est situé à l'Est du centre-ville de Charlieu en amont de la confluence entre le Bézo et le Sornin. Dans cette zone, le Bézo traverse une zone agricole et naturelle en limite de la ville. Sur sa rive gauche, on trouve une prairie, des jardins collectifs et l'étang des Gaces géré par l'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) Les Amis du Sornin. Sur sa rive droite, une digue de protection contre les inondations est implantée sur un linéaire de 500 mètres. Elle protège les habitations du quartier « Le nouveau Charlieu » des inondations. Entre la digue et le cours d'eau, on trouve également une prairie. Sur la partie aval du site, vers la confluence avec le Sornin, se trouvent un camping, ainsi qu'un captage d'eau potable. La digue du Bézo est classée par un arrêté préfectoral datant de 2010. Elle fait l'objet d'une obligation de diagnostic et de mise en conformité.



Figure 10 Vue du site du projet de restauration du Bézou à Charlieu (à gauche) et vue de la digue (à droite)

Le Bézou à Charlieu présente des enjeux de qualité de l'eau et des milieux aquatiques du fait d'un tracé artificiellement rectiligne et d'une absence de ripisylve. Ces enjeux sont d'autant plus importants qu'un captage d'eau potable existe à proximité de la confluence avec le Sornin. Par ailleurs, son lit majeur est réduit du fait de la digue ce qui aggrave les effets des inondations sur l'aval. Enfin, le site présente un intérêt pour la ville de Charlieu d'un point de vue paysager, de cadre de vie et touristique.

Ces différents enjeux ont amené à la formulation, par le Symisoa, d'un **projet alliant prévention des inondations, restauration hydromorphologique et valorisation du paysage et des milieux**.

Les grands traits du projet

Au moment de l'étude « Bilan, évaluation et prospective » du contrat territorial, le projet est au stade de l'enquête publique. Depuis son lancement en 2019, il a fait l'objet de différentes étapes techniques, administratives mais également de concertation. En juin 2022, il a été présenté en comité de suivi avec ses différentes composantes.

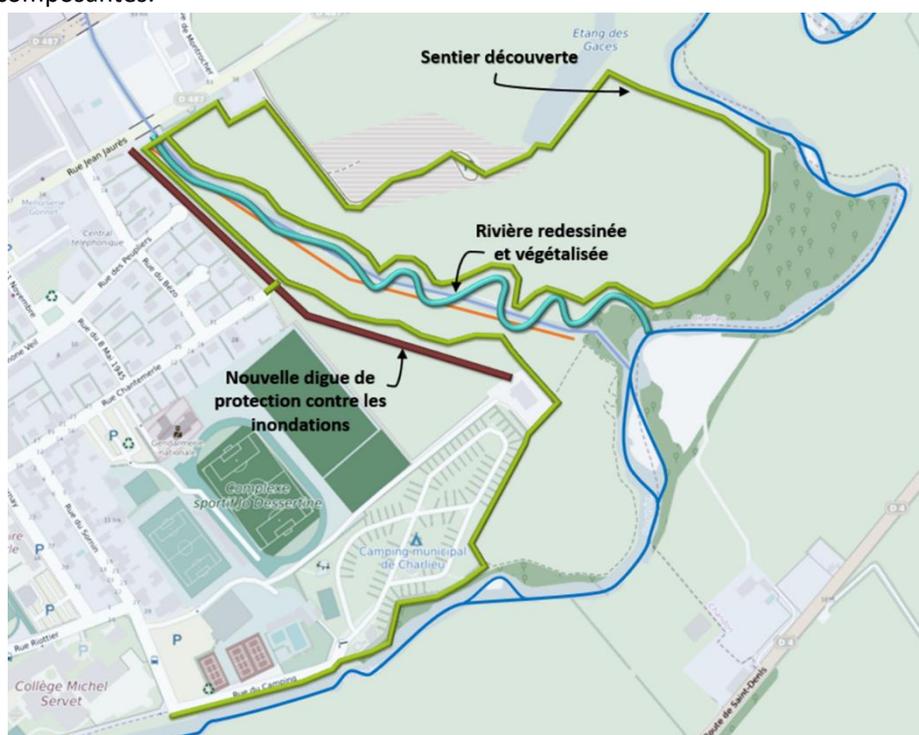


Figure 11 Schéma du projet Bézou à Charlieu (Présentation en comité de suivi, juin 2022)

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 1 435 500 euros. Les financements mobilisés proviennent de l'agence de l'eau Loire Bretagne, du Fonds Barnier, du programme Leader de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'autofinancement apporté par les collectivités concernées à hauteur de 30%.

Les objectifs du dialogue territorial

Le dialogue territorial est « une forme de concertation, c'est-à-dire un processus centré sur la co-construction par les acteurs concernés d'un diagnostic et de solutions. Cette approche s'inspire des principes de la négociation raisonnée et de la médiation de conflit². »

La conduite d'un dialogue territorial sur ce projet avait plusieurs objectifs³ :

- **Ancrer le projet** au territoire et orienter les propositions techniques du bureau d'étude
- Comprendre et prendre en compte d'éventuelles **oppositions au projet**
- Faire émerger **des synergies avec d'autres politiques publiques ou projets** du monde associatif ou du secteur privé
- **Créer des liens entre les acteurs du territoire** pour l'avenir, en partant de ce projet autour du Bézo

La démarche de dialogue territorial a été accompagnée par Hélène Cauchoix/Mobiliser, Agir, Inventer (MAI), en 2020 et 2021, durant la phase d'élaboration du projet. Cette élaboration a été réalisée par ISL Ingénierie dans le cadre d'une étude sur la digue (juin 2019 à décembre 2021) et d'une étude sur la rivière (diagnostic, projet de restauration, conception du dossier de demande d'autorisation, entre janvier 2020 et décembre 2021). La période 2020-2021 correspond, pour rappel, aux débuts de la crise du Covid-19 et à plusieurs confinements successifs.

5.3 La conduite du dialogue territorial

Une diversité d'acteurs impliqués

Dans un objectif **de travailler sur la diversité d'enjeux et de dimensions** que le projet pouvait toucher sur le site concerné, une diversité d'acteurs du territoire ont été impliqués :

- Des **élus et services des collectivités** concernées par le site dans les communes de Charlieu, Pouilly sous Charlieu, Saint Denis de Cabanne et au sein de Charlieu Belmont Communauté.
- Des **habitants** riverains du Bézo et de la digue
- Les 3 **exploitants agricoles** en lien direct ou amont avec le Bézo et d'autres acteurs du monde agricole : ADDEAR 42 et Chambre d'Agriculture 42
- Un **propriétaire foncier riverain** du site
- Le **collège Michel Servet** de Charlieu
- L'**AAPPMA** Les Amis du Sornin
- L'association responsable de la gestion des **jardins familiaux** situés à proximité du site

² Définition Geyser : https://geyser.asso.fr/?page_id=51

³ Présentation du projet en comité de suivi, 17 juin 2020 : contexte et avancement des études

- Le **collectif** Transmission des savoirs lié à plusieurs associations (Les vergers conservatoires du Brionnais, les Croqueurs de Pomme, l’Observatoire de la vallée du Sornin)
- D’autres **acteurs du tourisme ou du monde associatif** : Office de tourisme de Charlieu, entreprises locales (hébergement touristique, location vélo), Maison des Jeunes et de la Culture de Charlieu, associations Engrenage, Secours Populaire, etc.

Les étapes du dialogue territorial

Le dialogue territorial a été conduit de diverses manières avec les acteurs cités précédemment : individuellement, dans le cadre de temps collectifs ou dans le cadre d’événements conviant le grand public. Les différents documents produits dans le cadre de cette démarche n’intègrent pas systématiquement les éléments permettant d’explicitier le processus (objectif du temps de dialogue, place dans le processus global, etc.). Les étapes sont ici retracées à partir des documents consultés et des entretiens réalisés pour produire ce bilan. Il s’agit des temps forts du processus sur la période 2020-2021 qui ne relatent peut-être pas complètement l’ensemble des actions de dialogue qui ont été entreprises :

- Des **rencontres individuelles** avec différents acteurs (Symisoa, collectivités, tourisme, entreprises, MJC, associations, habitants) afin de réaliser une première écoute du territoire au sujet du projet
- Une **réunion interservices au sein de Charlieu Belmont Communauté** afin de dialoguer sur différents enjeux du site du projet et du territoire dans lequel il s’inscrit ainsi que des politiques publiques et projet qui y sont déployés. Les thématiques abordées ont été les suivantes : développement du maraîchage et des vergers et enjeux d’alimentation locale, préservation des milieux aquatiques et usages (pêche), agriculture et rivière (savoirs-faires paysans sur la gestion de l’eau), changement climatique, développement rural, etc.
- Un **échange avec les acteurs du monde agricole** sur les pratiques (notamment d’élevage) favorables à la préservation des milieux aquatiques
- Une **rencontre avec le Symisoa, CBC et la mairie de Charlieu dans un objectif de synthèse** des différents échanges réalisés, appuyée sur une **schématisation et 3 scénarios d’ajustement du projet**. A cette occasion, la proposition de mettre en place « pacte territorial de coopération », formalisant les objectifs et les actions portées par les différentes parties prenantes au dialogue, a également été discutée.
- Un **événement avec le grand public**, sur le marché de Charlieu afin de présenter le projet et de recueil de contributions destinées à élaborer un sentier d’éco-interprétation sur le site

A la suite de ces étapes accompagnées par MAI, le dialogue territorial a été poursuivi par l’équipe du Symisoa notamment avec la tenue d’**une réunion publique d’information** en 2022.

5.4 Le projet à l’issue de sa phase d’élaboration

A la fin de sa période d’élaboration, le projet comprend :

- La reconstruction d’une **digue** protégeant le quartier du Nouveau Charlieu d’une inondation de l’ampleur Q50 de type digue en terre enherbée et située plus proche des habitations
- Un programme de **restauration écologique** du site et du cours d’eau
- Un objectif de **modification de l’activité agricole** sur le site.

Des discussions avec l’exploitant agricole des parcelles situées en bord de cours d’eau ont été conduites afin de trouver un consensus intégrant ses intérêts et ceux du projet. Un consensus a été trouvé autour d’un renoncement à l’exploitation des parcelles en rive droite et d’un dédommagement par le biais d’une indemnisation.

- **L’évolution des pratiques** en rive gauche vont concerner l’abreuvement : des pompes permettront de supprimer l’accès du bétail à la rivière.
- La **plantation d’arbres** typiques des berges de rivière ainsi que l’ajout d’arbres fourragers en rive gauche et d’arbres fruitiers en rive droite en mobilisant des plants locaux (bouturage, semis) en lien avec les associations locales
- **L’aménagement d’un cheminement** en mode doux faisant intégrer un parcours pédagogique (éco-interprétation) et connecté avec des parcours d’itinérance plus large existants ou à venir

Plusieurs scénarios de projet ont été discutés et un scénario final a été validé en conseil communautaire de Charlieu Belmont Communauté en novembre 2020. (Voir carte ci-dessous)



Figure 12 Schéma du scénario d’aménagement retenu pour le Bézou à Charlieu

Le volet cheminement du projet Bézou s’est **intégré à un ensemble de 4 projets portés** par la ville de Charlieu et Charlieu Belmont Communauté et déposés auprès du fonds Leader. Les trois autres projets concernent : la réhabilitation de la maison du rendez-vous des savoirs, l’aménagement d’un verger urbain et l’animation espace de vie sociale MJC. Ces 4 projets articulés ont été présentés comme constituant un seul projet de territoire.

Par ailleurs, à l’issue du dialogue territorial, une série de projets complémentaires ou connexes sont en émergence :

- L’installation d’un **verger** sur la rive gauche à proximité des jardins familiaux
- La mise en place d’**éco-pâturage** sur la rive droite
- Le développement d’**activités pédagogiques, artistiques, de bien-être au sein de la MJC**
- La poursuite de l’**intégration du projet Bézou dans le programme scolaire du collège Michel Servet**
- L’intégration du site dans la **stratégie touristique** de Charlieu
- Etc.

En revanche, la concrétisation du « pacte de coopération territoriale » n’a pas abouti.

5.5 Quelques retours de parties prenantes

La totalité des personnes impliquées dans le dialogue territorial n'a pas pu être rencontrée dans le cadre de cette étude. Les points de vue relayés ici ne représentent donc pas de manière exhaustive les points de vue des parties prenantes du dialogue. Ils donnent un aperçu des avis qui peuvent s'exprimer sur cette démarche.

Les élus du territoire

- Les élus du territoire (Symisoa, mairie de Charlieu et Charlieu Belmont Communauté) ont considéré cette démarche de dialogue territorial comme particulièrement pertinente au regard du contexte. Elle se justifie notamment au regard des enjeux de perceptions du projet par les riverains mais également du fait de la multiplicité des acteurs et des dimensions qui peuvent être articulées afin d'en faire un projet de territoire (risque, écologie, cheminement, mise en valeur d'un patrimoine, loisirs, qualité de l'eau, etc.) A ce titre, pour certains élus, plus qu'un projet, il s'agit d'un élément fédérateur d'un ensemble d'enjeux, d'acteurs et d'intérêts autour d'un site naturel.
- Certains élus ont partagé les interrogations qui ont été les leurs au cours du processus de dialogue :
 - Comment les différents enjeux, intérêts ou propositions exprimés étaient/pouvaient-ils être pris en compte dans la décision ?
 - Quels engagements étaient pris ou pouvaient être perçus (par les participants aux échanges) comme pris ?
 - Comment les collectivités concernées allaient-elles pouvoir concrétiser les souhaits ou les projets ayant émergé au cours du dialogue ?

Certains ont également partagé le sentiment d'une démarche « *partant dans tous les sens* », mobilisant trop de dimensions et laissant parfois de côté les thématiques directement en jeu (eau potable, sécheresse, etc.) Certains élus ont exprimé le fait que la démarche aurait mérité un cadre plus clair indiquant les objectifs, les modalités de discussion et de prise de décision.

Services techniques de Charlieu Belmont Communauté

- Au sein de CBC, la compréhension de la démarche de dialogue territorial n'a pas été aisée au démarrage. L'approche paraissait assez théorique. Pourtant, à son terme, elle a permis de mettre en lien un ensemble de dimensions pertinentes pour le développement du territoire. Au sein de CBC, le service de développement territorial considère notamment le projet Bézo comme une opportunité de créer, sur le site, un espace d'expérimentation sur les thématiques de l'agriculture, de l'environnement voire de l'alimentation. Il permettra de valoriser des pratiques alternatives d'élevage, les espèces locales qui composent les prairies, la plantation d'arbres, etc. Plus largement, il s'agit d'une démarche multidimensionnelle mobilisant le tourisme, l'éducation/la pédagogie, l'agriculture, l'alimentation, la botanique, etc. qui s'articule autour de la question du changement climatique. La consultation large d'acteurs du territoire a constitué une approche pertinente. Elle a permis de construire quelque chose à partir d'une obligation réglementaire de départ concernant le recul d'une digue de protection contre les inondations.
- Pour CBC, la démarche de dialogue territorial autour du projet Bézo a contribué à alimenter un projet de territoire plus large éligible au fonds Leader. La dynamique qui s'est enclenchée lors de la constitution des demandes de financement a permis à différents maîtres d'ouvrage de se parler. Cela a posé les bases de synergies futures lorsque les financements seront octroyés. CBC ne dispose pas d'une visibilité sur les différentes parties prenantes et initiatives potentielles en lien avec le projet Bézo, mais considère que cela pourra se clarifier une fois les financements obtenus. Par

ailleurs, la question du pilotage et de l'animation globale de cette dynamique multi-acteurs devra être posée au moment du démarrage des projets.

Office du tourisme du Pays de Charlieu

- L'approche par le dialogue choisie par le Symisoa pour élaborer ce projet était motivée par l'idée de prévenir de potentielles oppositions au projet. Elle a permis d'intégrer différentes dimensions dont celle du tourisme qui y a toute sa place. En effet, le site concerné est intéressant à valoriser ce point de vue : espace de fraîcheur, site de balade articulé à des itinéraires plus larges (voie verte, boucles, itinéraires liés au fleuve Loire, parcours de marche en lien avec le futur espace congrès), pouvant faire l'objet d'un dispositif d'éco-interprétation, etc.
- La démarche de dialogue a été initiée avec une prise en compte, très tôt, de la dimension touristique. Cependant, à ce stade, l'Office du Tourisme n'a pas de visibilité sur la manière dont ses propositions pourront être financées et concrétisées.

Maison des Jeunes et de la culture (MJC) de Charlieu

- La démarche de dialogue territorial a permis à la MJC et au Symisoa d'identifier des collaborations possibles autour du site concerné par le projet. Situé à proximité de la MJC, il peut être un lieu à « exploiter » autour de la thématique « bien connaître son environnement ». Cela peut se faire par différents biais : créativité, pédagogie, sport et bien-être, activités artistiques (spectacles), alimentation, etc. Une première action a été menée par la MJC lors de la phase de dialogue territorial. Elle a consisté en une balade sur le futur sentier aménagé afin de présenter le projet et recueillir les points de vue des participants. A ce stade, différentes pistes d'actions portées par la MJC ont émergé et pourraient se concrétiser une fois le projet réalisé.
- Selon la MJC, les 4 projets présentés au fonds Leader constituent un projet de territoire incluant un ensemble de dimensions interconnectées. Les autres acteurs/dimensions mobilisées dans le cadre du dialogue territorial ne sont pas connus de la MJC. Plus globalement, la question de la coordination de cette dynamique territoriale se pose. Le Symisoa a facilité la coordination de la constitution du dossier Leader. Aujourd'hui, la MJC ne dispose pas d'une information actualisée du processus et s'interroge sur la manière dont ce projet territorial va être coordonné et animé. Qui peut jouer ce rôle ? Quelle place de la mairie de Charlieu (dont les moyens de suivre les projets sont limités) dans la coordination ?

Collectif de transmission des savoirs

- Ce collectif, créé en 2019, a pour objectif de favoriser la transmission des savoirs entre générations sur les questions liées à la préservation de l'environnement. Il a été impliqué dans le dialogue territorial en apportant une expertise en botanique sur le site du projet (réalisation d'inventaires d'espèces, d'exams de la qualité du sol, d'analyses sur les pratiques d'élevage, etc.) Pour ses membres, cette démarche de mobilisation d'un ensemble d'acteurs du territoire autour du projet est pertinente pour faire émerger différentes actions qui pourraient valoriser le site. Ils ne disposent pas d'une visibilité sur les structures et les dimensions impliquées à ce stade. Par ailleurs, selon eux, de nombreux projets sont possibles sur le plan environnemental, touristique ou encore pédagogique. Ils se concrétiseront une fois que le projet d'aménagement du site sera effectivement lancé.
- Un membre du collectif est également riverain du site du projet. Selon lui, le projet est plutôt accueilli favorablement par les habitants. Outre une meilleure protection contre les inondations (qui ne font pas l'objet de fortes préoccupations), l'évolution du tracé du sentier et la possible augmentation de la fréquentation ne poseront pas de problème majeur.

Collège Michel Servet

- Au sein du collège, trois membres de l'équipe pédagogique (deux professeurs en Sciences de la Vie et de la Terre et une documentaliste) ont également été parties prenantes du dialogue territorial sur le projet Bézo. Le projet a été intégré dans le programme des classes de 5^{ème}/environnement de l'année scolaire 2021-2022. Au total, 200 élèves ont été amenés à réaliser des travaux de groupe dans le cadre desquels ils ont effectué des recherches sur le site du projet (inondations, milieux aquatiques, espaces végétales et animales présentes, etc.) à partir de documents disponibles (site du Symisoa) ou adaptés par la documentaliste. Selon les professeures, ce travail sur un sujets mobilisant un site local, connus/fréquenté par une partie des élèves a permis de donner du sens aux enseignements délivrés. Il n'est pas toujours facile de trouver, au niveau local, des sujets qui puissent être traités de manière concrète. A l'avenir, d'autres manières d'exploiter le projet dans différentes classes sont possibles (travail sur la comparaison avant-après, travail sur les étapes de mise en œuvre du projet, etc.) Par ailleurs, ce type de projet pédagogique a suscité des collaborations internes à l'établissement qui ont été enrichissantes et ont permis de renouveler les habitudes de travail. En dehors de leur établissement, les représentantes du collège concernées ont dit ne pas avoir connaissance des autres structures ou acteurs impliqués dans le projet.

AAPPMA Les Amis du Sornin

- Le site du projet n'est pas fréquenté par les pêcheurs de l'association des Amis du Sornin du fait de la faible population piscicole présente. Pour eux, le projet est principalement associé à l'enjeu inondation. Pour autant, selon son représentant, il est pertinent dans sa composante environnementale (« le reméandrage est toujours bon pour la rivière ») ainsi que dans sa composante de valorisation/communication sur les milieux aquatiques (sentier de découverte et éco-interprétation). L'association est globalement peu informée sur le projet, à la différence des autres projets portés par le Symisoa et en dépit de cette démarche de dialogue territorial. Au moment de l'étude, son représentant s'est dit en attente de davantage d'information sur le contenu du projet. Il a, par ailleurs, indiqué ne pas connaître les autres structures ou acteurs impliqués.

L'association du jardin des Gaces

- L'association a pour vocation de gérer le site des jardins familiaux situés à proximité de l'étang. Selon son représentant, l'association n'a pas réellement été intégrée au dialogue sur le projet. Ses propositions dans le cadre d'échanges bilatéraux avec la mairie de Charlieu n'ont pas permis une prise en compte les demandes des jardiniers. L'association a ainsi dû prendre acte de la décision de faire passer le tracé du sentier aménagé au travers de l'espace des jardins familiaux, malgré le fait qu'elle y soit opposée.

Le GAEC du Vieux Bourg

- L'exploitation située à proximité du site concerné par le projet a été impliquée dans le dialogue territorial au titre d'une réflexion au sujet de l'agriculture et de la manière de faire évoluer les pratiques en vue d'une adaptation du territoire au changement climatique. Son représentant a souligné le fait d'avoir participé à une réflexion dont il ne connaissait pas précisément les objectifs et la manière dont les échanges allaient alimenter le projet. Pourtant, ces informations étaient, selon lui, importantes pour les participants au dialogue. En effet, la question de l'évolution des pratiques agricoles est complexe, certaines exploitations agricoles faisant évoluer leurs systèmes et d'autres faisant le choix de maintenir leurs pratiques du fait de différentes contraintes. Il a indiqué ne pas avoir de visibilité sur les parties prenantes du dialogue, sur ses objectifs et ce sur quoi il va pouvoir déboucher concrètement.

L'équipe du Symisoa

- L'équipe du Symisoa porte un regard globalement positif sur cette première expérience de dialogue territorial. Elle a notamment permis une ouverture significative des partenariats entre le Symisoa et des structures et acteurs du territoire, ainsi que l'amorce d'une dynamique de concertation plus forte dans la stratégie du syndicat.
- Au sein de l'équipe, des positions différentes ont émergé sur la pertinence d'ouvrir un champ de réflexion si large autour du projet ainsi que sur le fait qu'une valorisation du site en vue de sa fréquentation ne s'inscrive en opposition à l'objectif de restauration/préservation de la biodiversité. Pour autant, le contenu du projet à l'issue de sa phase de conception est satisfaisant. Il intègre finalement bien l'enjeu de préservation et s'articule à d'autres dimensions qui restent à concrétiser. L'expérience a, plus globalement, suscité des réflexions sur la place de la concertation dans l'approche du Symisoa. Pour l'équipe, la concertation est une approche pertinente et nécessaire sur différents sujets. Elle s'interroge notamment sur la pertinence de renforcer la concertation en amont de la mise en œuvre des contrats territoriaux dans le but d'un plus grand partage de l'état des lieux sur les milieux et d'une meilleure appropriation de cette démarche et des actions mises en œuvre. Ces questions sont en cours de maturation au sein du syndicat. L'expérience a, par ailleurs, constitué une référence pour l'élaboration d'une seconde démarche de dialogue territorial (à venir) axée sur la question de la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique.

5.6 Quelles analyses peut-on tirer de cette expérience ?

Un projet connu et qui s'ancre localement

Les informations et points de vue recueillis montrent que **le projet est connu** par un ensemble de personnes du territoire. Le dialogue territorial a permis de mobiliser une diversité d'acteurs : habitants (adultes, jeunes, enfants, etc.), des associations, des experts, des structures socio-culturelles, des entreprises, des collectivités (techniciens et élus), etc. Il s'agit d'un cercle d'acteurs significativement élargi par rapport aux autres projets de restauration de cours d'eau réalisés par le Symisoa. **Le projet (en élaboration) dispose ainsi d'une certaine visibilité au niveau local.** Il fait également l'objet d'une **appropriation** c'est-à-dire qu'il est compris (de manières potentiellement différentes) et attendu par un ensemble d'acteurs. Cet ancrage territorial en cours de construction tient également au fait qu'il est **articulé à d'autres projets et politiques portés par les collectivités.**

Une question de lisibilité de la démarche de dialogue

Au regard des retours, la démarche de dialogue territorial a fait l'objet **de compréhensions différentes** en fonction des acteurs. Les échanges avec les différentes personnes interrogées laissent entrevoir des visions très différentes du même processus. Elles se caractérisent le plus souvent par une compréhension partielle du processus, limitée à l'échelle de l'acteur lui-même et aux sujets qui le/la concerne. Plus globalement, **les différents échanges sur ce processus de dialogue territorial ne permettent pas de reconstituer aisément a posteriori les éléments d'état des lieux de départ** (perceptions du projet, soutien, oppositions), **l'objectif**

du dialogue, le cercle des acteurs mobilisés, les modalités et règles du dialogue, l’articulation du dialogue avec l’élaboration du projet, les modalités de prise de décision. Cela tient-il à une question de formalisation de ces différents éléments ? Était-ce un parti pris méthodologique ? La crise du Covid-19 a-t-elle eu un impact à ce niveau ? Le déroulement du processus en pleine crise de Covid-19 a pu fortement limiter la possibilité de lui donner une lisibilité et une cohérence globale.

Globalement, l’approche suivie en termes de dialogue territorial a mis l’accent sur une participation large et horizontale. Cela a permis d’enrichir le projet et de créer des liens au sein du territoire. Elle a été moins lisible, pour les parties prenantes, sur l’articulation entre dialogue et décision et sur les modalités de prise de décision. Cela n’a pas constitué un problème pour une majorité de parties prenantes. Si beaucoup ont constaté ne pas avoir de vision globale sur le projet, les acteurs impliqués et son avancement, **la plupart valorisent la pertinence d’ouvrir le champ de la réflexion** afin de créer des collaborations et des synergies, qui ont souvent du mal à émerger dans les territoires. Cependant, pour certains acteurs, ce manque de lisibilité du processus de dialogue a posé problème.

- Sur **la thématique agricole**. L’évolution des pratiques et des systèmes agricoles (sous-tendue dans le projet) est une question qui suscite des positions différentes dans le monde agricole, globalement et à l’échelle du site concerné. Elle renvoie à des choix personnels, des systèmes de contraintes, des perceptions des milieux naturels et de l’activité agricole qui peuvent différer fortement voire s’opposer d’un exploitant agricole à l’autre. Dans ce contexte, la participation à un dialogue pluri-acteurs sur ces questions implique pour les participants de bien en connaître les modalités (à quoi leurs contributions vont-elles servir, qui va s’en saisir, comment peuvent-elles impacter sur le projet, etc.). Selon certains témoignages, cette information a pu manquer.
- Pour **certains élus du territoire**. Les élus ont un rôle spécifique à jouer dans le processus de dialogue du fait qu’ils sont détenteurs de la décision finale. Cette règle a pu manquer ou sembler ne pas être respectée, aux yeux de certains élus. Cela a suscité chez eux le sentiment d’un processus non maîtrisé, pouvant potentiellement déboucher sur des conclusions collectives auxquels ils ne seraient pas favorables et que les collectivités ne pourraient pas concrétiser.

S’il paraît évident qu’un processus pluri-acteurs fait l’objet d’autant de compréhensions qu’il y a d’acteurs, **il est cependant généralement nécessaire que des éléments fondamentaux** (objectifs, règles, interactions entre dialogue et processus technique d’élaboration du projet, prise de décision) **soient compris** par les différentes parties prenantes. Dans le cas du dialogue territorial Bézo, cela a pu **manquer aux parties prenantes pour qui** le dialogue représentait un **enjeu** particulier et **n’a pas posé de problème à celles** dont les contributions venaient alimenter le contenu du projet **sans risque ou enjeu particulier**.

Un projet multidimensionnel aux contours plus ou moins définis

Le projet Bézo est passé **d’un projet centré, au départ, sur des enjeux hydrauliques et écologiques à un projet** à caractère plus **territorial**, c’est-à-dire articulant différents enjeux à l’échelle d’un territoire donné. Les discussions autour du projet ont fait émerger une diversité d’actions pouvant s’y relier dans différents domaines : éducation, socio-culturel, mobilité, valorisation patrimoniale, transition écologique (notamment de l’agriculture), alimentation, etc.

Sur certaines thématiques, les actions sont déjà bien formalisées (ex : éducation à l'environnement). Sur d'autres thématiques, elles sont au stade d'intentions de projet qui demandent à être formalisées et construites. Globalement, le dialogue territorial a permis **d'étoffer et d'enrichir le projet de départ**.

Le **projet de départ** est, en quelque sorte, **devenu un ensemble de projets potentiels** autour du site du Bézo restauré à Charlieu. Le recul de la digue, la renaturation du cours d'eau et l'aménagement du sentier en constituent le cœur. **Ce cœur est clairement identifié** par les différents acteurs ayant participé au dialogue territorial. Tous **les autres projets potentiels**, plus ou moins formalisés, qui gravitent autour sont, en revanche, **peu connus par les autres acteurs que leurs initiateurs**. Par conséquent, en dehors de son cœur porté par le Symisoa, le reste du projet est **une nébuleuse** au contenu et aux limites plus ou moins définies.

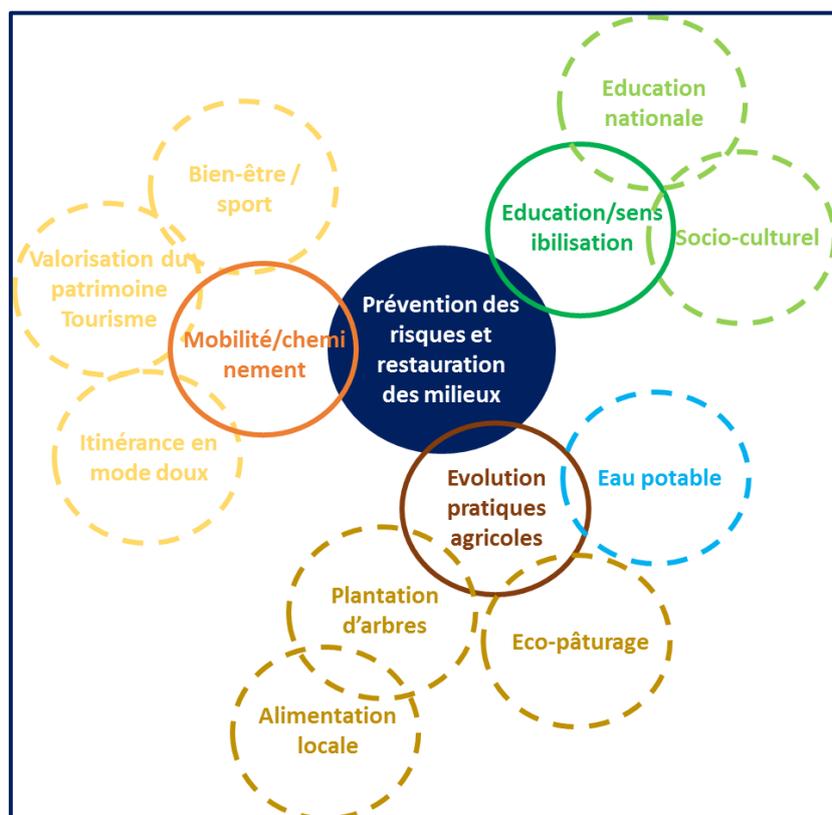


Figure 13 Schéma du projet Bézo et de ses différentes dimensions

Globalement, la démarche de dialogue territorial a permis une sorte de **brainstorming territorial** ouvrant de nombreuses pistes. A ce stade, des questions se posent concernant l'opérationnalisation du projet :

- Toutes ces pistes sont-elles au même niveau de pertinence ? Sont-elles toutes réalisables ?
- Comment ces différentes intentions de projet vont-elles se concrétiser ? Sont-elles suffisamment portées localement pour qu'elles puissent se concrétiser ?
- Quel rôle le Symisoa devra-t-il jouer afin qu'elles soient précisées, formalisées puis mises en œuvre ?
- Ces différents projets constitueront-ils un seul et même projet ou finalement plusieurs ?
- Comment la coordination de l'ensemble ou des différents sous-projets devra-t-elle être assurée ?

La non-concrétisation du pacte territorial tient probablement au fait que l'ensemble des pistes d'action qui sont le résultat du processus de dialogue ne constituent pas, à ce stade, un projet suffisamment clair et cohérent, appuyé sur une dynamique d'acteurs et invitant à l'engagement de différentes parties prenantes dans un pacte formel.

Une expérience qui alimente la stratégie de concertation du Symisoa

Ce processus de dialogue territorial constitue **une expérience importante** pour l'équipe du Symisoa. Il a permis de vivre l'animation d'un processus pluri-acteurs, d'acquérir des **compétences** dans la conduite de ce type de démarche, de valider son **intérêt** et de construire des **perspectives**. Il a notamment inspiré la préfiguration d'un dialogue territorial pour l'élaboration d'une stratégie d'adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique sur le territoire.

Cette expérience suscite également des réflexions sur la stratégie de concertation du Symisoa. La concertation est déjà régulièrement pratiquée par le syndicat à travers les différents espaces de pilotage de ses actions. Cependant, des temps de concertation territoriale, de plus grande ampleur, semblent de plus en plus incontournables aux élus et à l'équipe technique du Symisoa sur certains sujets. Plus globalement, cela appelle à **la formalisation d'une stratégie plus précise en matière de concertation**, pouvant être structurée autour des questions suivantes :

- Dans quelles situations la concertation territoriale est-elle **pertinente** ?
 - Lors de l'élaboration de projets spécifiques, particulièrement complexes, nécessitant un dialogue territorial assez large ?
 - Lors de l'élaboration de programmes d'action nécessitant un partage de constats et une adhésion ? En particulier, le contrat de rivière, principal outil mis en œuvre par le syndicat, nécessite-t-il davantage de concertation territoriale afin de s'appuyer sur une adhésion plus grande ? Ou nécessite-t-il plutôt un investissement plus important en matière de communication ?
- Quels **moyens** sont-ils nécessaires pour déployer cette concertation ?
 - Faut-il développer des compétences en concertation en interne au Symisoa ? Chez les membres de l'équipe actuelle, par des ressources humaines supplémentaires ?
 - L'agence de l'eau Loire-Bretagne appuie-t-elle suffisamment ce type de démarche pour prévoir réellement déployer ce volet dans la stratégie du syndicat ?

5.7 Quelques propositions pour la suite

La mise en œuvre d'un projet Bézo multi-dimensionnel peut demander **un travail de structuration la dynamique et de la « nébuleuse de projets » initiées par le dialogue territorial**. L'objectif sera de **finaliser la conception d'un projet cohérent composé d'un ensemble de dimensions pertinentes pour le territoire et complémentaires**.

Ce travail peut se faire **collectivement en impliquant les différentes parties prenantes concernées** : les élus d'une part, les structures potentiellement porteuses de projets et d'action d'autre part. Les quelques éléments ci-dessous sont des propositions méthodologiques pouvant faciliter cela :

■ Mesurer la pertinence et prioriser

Une première étape peut être de passer en revue les différentes pistes ayant émergé du dialogue territorial afin de se donner une vision globale et de mesurer la pertinence de chacune au regard des enjeux mais aussi de la cohérence de l'ensemble. Toutes les propositions peuvent avoir une pertinence pour le territoire

mais il peut être intéressant de décrire/mesurer cette pertinence au regard d'enjeux prioritaires. Par ailleurs, toutes les propositions peuvent avoir un degré de synergie plus ou moins fort avec le projet. Certaines propositions renvoient en effet clairement à des démarches pouvant être mises en œuvre indépendamment du projet (tout en restant en lien). Ce travail permet également une priorisation indispensable pour organiser la concrétisation du/des projets. Le tableau ci-dessous est un exemple d'outil possible. Le contenu est partiel et a vocation à illustrer la manière dont le tableau peut être rempli.

Projet / action	Analyse de la pertinence pour le territoire	Degré de synergie avec le cœur du projet	Degré de priorité
Investissement du site par la MJC de Charlieu à travers des activités socioculturelles	Pertinence importante au regard de la nécessité de sensibiliser différents publics sur les enjeux de préservation des milieux aquatiques → La MJC représente un levier important pour déployer la capacité de sensibilisation sur le territoire.	Synergie assez faible ? Possibilité d'un déploiement de cette démarche de manière autonome	
Mise en place de l'éco pâturage	Pertinence importante au regard des besoins d'entretien du site, approche permettant un entretien adapté à la préservation des milieux Dispositif complexe à mettre en place (rentabilité économique, conciliation des usages pâturage et promenade, etc.)	Synergie assez forte, nécessité d'intégrer cette action dans le volet agricole du projet, nécessité d'un portage Symisoa ?	
Inscription du sentier dans des circuits d'itinérance plus large			
Raccrochement du site à la politique touristique de Charlieu			
Développement d'une démarche de promotion de pratiques alternatives d'élevage			

■ Construire un petit tableau de bord pour le passage à l'action

Ce tableau de bord peut permettre de donner une idée des conditions nécessaires à la concrétisation des actions (notamment celles jugées prioritaires) mais également de l'investissement nécessaire du Symisoa en termes de portage, de pilotage ou encore d'accompagnement. Le contenu est partiel et a vocation à illustrer la manière dont le tableau peut être rempli.

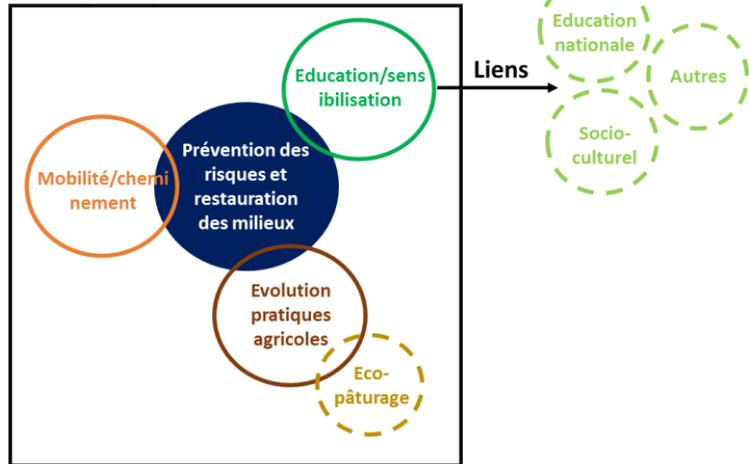
Projet / action	Niveau de maturité de l'action	Structure porteuse	Rôle/objectif du Symisoa	Démarches à mener
Investissement du site par la MJC de Charlieu à travers des activités socioculturelles	Faible	MJC	Incitation à mener l'action Apport de contenu sur certaines activités	Informer sur l'avancement du projet Donner des perspectives afin que la structure se mette en ordre de marche
Mise en place de l'éco pâturage	Faible	Symisoa	Maître d'ouvrage	Préciser le projet Formaliser le dispositif Rechercher le/les partenaires Identifier les ressources nécessaires et les possibilités de financement
Inscription du sentier dans des circuits d'itinérance plus large				
Raccrochement du site à la politique touristique de Charlieu				
Développement d'une démarche de promotion de pratiques alternatives d'élevage				

■ Formaliser un schéma de gouvernance

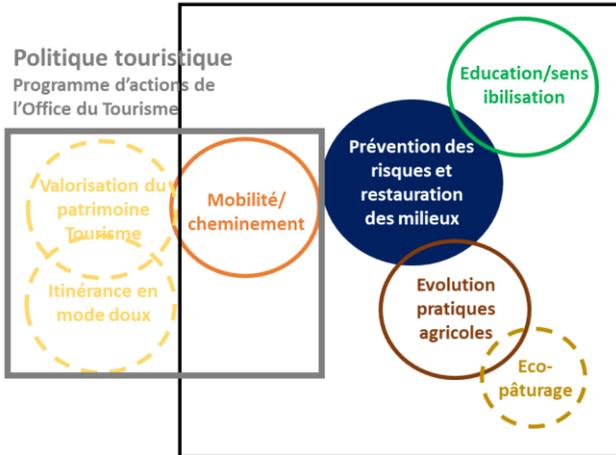
Enfin, il est nécessaire de se donner une vision de la coordination de l'ensemble ou des différents projets connexes. Cela permet d'avoir une vision des rôles des structures impliquées et, notamment du positionnement et de l'investissement que le Symisoa devra avoir dans la coordination ou la gouvernance des projets connexes. Un schéma global est à construire collectivement. Il peut également se décliner en schémas détaillant la gouvernance en fonction des thématiques. Les deux schémas simplifiés ci-dessous reprennent certaines parties de la nébuleuse et donnent des idées de la manière dont ces questions de gouvernances peuvent être formalisées.

Les actions d'éducation, de sensibilisation ou socioculturelles qui seront réalisées en lien avec le site du Bézo restauré à Charlieu peuvent être portées et conduites par les structures compétentes. Dans ce cas, il s'agit d'une dynamique qui se crée en parallèle du projet porté par le Symisoa avec des liens étroits. Le Symisoa fait des suggestions d'action, connaît et suit les actions programmées, apporte du contenu de fond sur les milieux pour alimenter les messages et les supports, etc.

Pilotage Projet Bézo



Pilotage Projet Bézo



Le volet cheminement et mobilité du projet devra s'intégrer dans la politique touristique de Charlieu qui dispose, par ailleurs, d'une gouvernance propre. Une articulation du pilotage du projet et du pilotage de la politique touristique de Charlieu sera à trouver notamment lors de la phase de réalisation de l'aménagement puis sur les questions de promotion, valorisation mais également entretien ou réparation des installations, etc.

6 Annexe 1 : Liste des personnes ayant participé au bilan

6.1 Entretiens individuels

Structure	Nom	Fonction
SYMISOA/Charlieu Belmont Communauté (équipe technique)	Céline Dechavanne	Chargée de mission Symisoa
	Jérôme Derigon	Technicien Rivière Symisoa
	François Parret	Responsable Service Charlieu Belmont Communauté
	Quentin Matray	Chef d'équipe
SYMISOA/Charlieu Belmont Communauté (Elus)	Michel Lamarque	Président Symisoa (élu CBC)
	Fabrice Dejoux	1er VP Symisoa (élu CC La Clayette-Chauffailles en Brionnais)
	Pierre Auvolat	3ème VP (élu CC Semur en Brionnais)
	Guillaume Descave	Délégué et élu CBC (VP rivières)
Autres élus Symisoa ou CBC	Christian Gilgenkranz	VP Symisoa (CC Saone Beaujolais)
Communauté de Communes La Clayette-Chauffailles-en-Brionnais	Stéphanie Dumoulin	Présidente CC La Clayette-Chauffailles en Brionnais et maire de Chauffailles
Charlieu Belmont Communauté	René Valorge	Président
Communauté de Communes Saône Beaujolais	Jacky Ménichon	Président
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Elise Duflos	Chargée d'intervention
Conseil Départemental 42	Vincente Drevet	Chargée de mission des milieux naturels : suivi des contrats du territoire
Conseil Départemental 71	David Favrichon	Technicien milieux aquatiques
Région Bourgogne-Franche Comté	Antoine Werochowski	Chargé de mission politique de l'eau
Direction départementale des territoires (DDT) 42	Benjamin Couland	Responsable de mission police de l'eau et de la nature
Direction départementale des territoires (DDT) 69	Cécile Jouin	Chargée de mission politique de l'eau
Direction départementale des territoires (DDT) 71	Marie Duranel	Instructrice police de l'eau
Fédération pêche 42	Pierre Grès	Responsable service technique
Fédération pêche 69	Jérémy Vaucher	Chargé d'étude
Fédération pêche 71	Rémy Chassignol	Responsable service technique
Chambre d'Agriculture 71	Bertrand Dury	Responsable pôle environnement

6.2 Ateliers de bilan

6.2.1 Atelier « Environnement »

Nom	Structure
Nicolas Matray	Charlieu-Belmont Communauté (Assainissement)
Cécile Diaz	Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
M. de Meaux	Propriétaire riverain
Rémi Chassignol	Fédération de pêche de Saône et Loire
Louise Soucille	Charlieu-Belmont Communauté (PCAET)
Jean-Jacques Jandeu	AAPPMA de Chauffailles
Jean-Yves Lacorne	AAPPMA de Chauffailles
Robert Danière	AAPPMA du Sornin
Léa François	Conservatoire d'espaces naturels Auvergne Rhône-Alpes
Maurice Auray	Fédération de pêche de la Loire (Vice-président)

6.2.2 Atelier « Agriculture »

Nom	Structure/activité
Samuel Thouet	Ferme de Ressins, éleveur
Dominique Vaisand	Maire Saint-Germain-en-Brionnais, Suppléant SMAAA et Symisoa ancien agriculteur et président d'un syndicat d'eau potable
André Perret	Retraité agricole (élevage allaitant), riverain du Sornin à Saint-Edmond
Jean Farizy	Élu à Chauffailles, délégué Symisoa
Marcel Beluze	Riverain du Boteret et élu à la mairie de Chauffailles
Marc Ducarre	Riverain du Bézot, agriculteur (élevage allaitant)
Francis Delangle	Agriculteur à Saint Denis de Cabane (polyculture élevage)
Edmond Romagny	Propriétaire d'une retenue collinaire sur le Tèche
Robert Delpuech	Propriétaire-riverain sur le Tèche
Thierry Verchère	Riverain des Equetteries, agriculteur (élevage allaitant)
Hervé Comte	Riverain des cours d'eau Mussy, Sornin et Bezot, agriculteur-éleveur
Jean Blancheteau	Conseiller environnement à la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire
Yves Monvener	Agriculteur allaitant, riverain du Chandonnet

6.2.3 Atelier « Elus »

Nom	Structure/activité
Jean Francois Demurger	Maire de Saint-Denis-de-Cabanne
Anne Nevers	Adjointe de à la mairie de Saint-Martin-de-Lixy
Cyrille Brunet	Maire de Tancon
Gérard Simon	Maire de Belmont de la Loire
Hervé Buisson	Adjoint à la mairie de Mussy sous Dun
Jean-François Buisson	Adjoint à la mairie de Mussy sous Dun
Bernard Chignier	Maire de Belleroche
Laurence Boyer	Mairesse de Coutouvre
Myriam Breton	Conseillère municipale de la commune de Sevelinges
Jean-Marc Lombard	Maire de Jarnosse
Jean Pierre Thévenet	Maire de Villers
Guillaume Descaves	Maire de Saint-Nizier-sous-Charlieu
Bertrand Collaudin	Maire de Curbigny
Patrice Pavet	Adjoint à la mairie de Charlieu
Patrice Leroux	Adjoint à la mairie de Chatenay
Fabrice Dejoux	Maire de Saint-Igny-de-Roche
Christian Gondy	Maire de Saint-Edmond
Serge Malatier	Adjoint à la mairie de Gibles
Jean-Claude Chataignier	Maire de Varennes sous Dun
Pierre Auvolat	Maire de Saint-Bonnet-de-Cray
Jean-François Soulard	Maire de Saint-Christophe en Brionnais
Henri Ducarre	Maire de Vauban
Henri Mamessier	Adjoint à la mairie de Baudemont

7 Annexe 2 : liste des personnes rencontrées dans le cadre du focus Bézo

Structure	Nom	Fonction
Symisoa	Céline Dechavanne	Directrice
	Jérôme Derigon	Technicien de rivière
	Michel Lamarque	Président
CC Charlieu Belmont Communauté	René Valorge	Président
CC Charlieu Belmont Communauté	Guillaume Descave	VP Environnement
Mairie de Charlieu	Patrice Pavet	Adjoint
Mairie de Charlieu	Jérémy Lacroix	Adjoint
CC Charlieu Belmont Communauté	Louise Soucille	Service PCAET
CC Charlieu Belmont Communauté	Françoise Vallette	Service Projets et Dvlpmnt terr (Leader)
Office du tourisme de Charlieu	Aurélien Mollard	Directeur
MJC de Charlieu	Cécile Comby	Directrice
Collectif de transmission des savoirs	Daniel Vincent	Coordinateur
	M. Montcorgé	Membre
Collège Michel Servet	Carole Conti	Professeure
	Isabelle Robin	Documentaliste
	Laurent Gayot	Professeure
AAPMA Amis du Sornin	DANIERE Robert	Président
Fédération de pêche de la Loire	Vincent Garnier	Directeur
Association des Jardins des Gaces	Christian Benoit	Président
Gaec du Vieux Bourg	Francis DELANGLE	Exploitant agricole
Mobiliser, Agir, Inventer (MAI)	Hélène Cauchoix	Consultante dialogue territorial

8 Annexe 3 : Liste des figures

FIGURE 1 SCHEMA DES ETAPES DE CADRAGE ET DE BILAN (INTEGRANT L'ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DU CONTRAT TERRITORIAL).....	3
FIGURE 2 CARTE DES BASSINS VERSANTS DU SORNIN ET DU JARNOSSIN INCLUANT LES DECOUPAGES ADMINISTRATIFS ...	9
FIGURE 3 HISTORIQUE DES INTERVENTIONS SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE SORNIN ET LE JARNOSSIN ...	9
FIGURE 4 SCHEMA DU PILOTAGE DU CONTRAT TERRITORIAL SORNIN JARNOSSIN 2017-2022.....	13
FIGURE 5 RENCONTRES DU COMITE DE RIVIERE ENTRE 2017 ET 2022 (ORDRE DU JOUR ET PARTICIPATION)	14
FIGURE 6 DETAIL DE LA PARTICIPATION AUX COMITES DE RIVIERE ENTRE 2017 ET 2022	14
MANQUE 1 AGENTS DE LA FPT EN TANT QU'ENCADRENT D'EQUIPE + 1 AGENT CONTRACTUEL FIGURE 7 COMPOSITION DES EQUIPES TECHNIQUES DU SYMISOA ET DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE.....	20
FIGURE 8 MISSIONS DE LA CHARGEE DE MISSION ET DU TECHNICIEN DE RIVIERE DU SYMISOA.....	21
FIGURE 9 NOMBRE D'ELEVES ET DE CLASSES AYANT BENEFICIE D'UNE INTERVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL	40
FIGURE 10 VUE DU SITE DU PROJET DE RESTAURATION DU BEZO A CHARLIEU (A GAUCHE) ET VUE DE LA DIGUE (A DROITE)	53
FIGURE 11 SCHEMA DU PROJET BEZO A CHARLIEU (PRESENTATION EN COMITE DE SUIVI, JUIN 2022)	53
FIGURE 12 SCHEMA DU SCENARIO D'AMENAGEMENT RETENU POUR LE BEZO A CHARLIEU.....	56
FIGURE 13 SCHEMA DU PROJET BEZO ET DE SES DIFFERENTES DIMENSIONS.....	62